

Annexe 6.

Projet de classement au titre des sites

MÉNARS ET LE VAL AMONT DE BLOIS



Vue sur le château de Ménars (photo David Darrault, 2014)



Rapport de présentation 2020

Introduction

Aux portes de l'agglomération blésoise, entre Saint-Dyé sur Loire et Saint-Denis sur Loire, la vallée de la Loire offre une composition remarquable faite d'une succession d'ensembles agricoles ou bâtis, particulièrement représentative de la « Valeur Universelle Exceptionnelle » du Val de Loire, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

- une topographie claire et lisible, qui révèle une organisation typique de l'espace entre plaine alluviale, coteaux et rebord de plateau;
- un château classique adossé au coteau, tourné vers le fleuve, héritier des aménagements architecturaux et paysagers nés dans le Val de Loire ;
- une alternance de villages et de coupures agricoles ou boisées, qui préserve la diversité des paysages perçus
- une succession de ports, dont le plus important, Saint-Dyé sur Loire, fut le port de Chambord;
- une agriculture diversifiée (grandes cultures, maraîchage, vigne et prairies pâturées), offrant un paysage jardiné ;
- des ouvrages de protection contre les crues (digues et déversoir) qui témoignent, par leur diversité, des efforts multiséculaires des habitants du Val de Loire pour maîtriser le fleuve
- un patrimoine bâti vernaculaire particulièrement riche, incluant les nombreux murs longeant les routes ou la Loire.
- un ensemble de vues et de perspectives remarquables sur le fleuve, les coteaux et le domaine de Ménars.

Peu altérée par l'urbanisation récente, cette portion de territoire est particulièrement représentative de l'organisation traditionnelle de l'espace dans le Val de Loire, et offre une composition paysagère remarquable.



Panorama sur Cœur sur Loire - village de Cour et hameau du Vivier (Photo OREAL Centre-Val de Loire 2012)

Sommaire

Rapport de présentation.....	1
Introduction.....	4
1- LE CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT.....	5
1.1- Un projet de classement dans le cadre de la politique nationale de protection des sites et monuments remarquables.....	5
1.2 La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial.....	7
2- UN SITE REPRÉSENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE.....	11
2.1 Localisation.....	11
2.2- Étude paysagère et V,U,E du site : un paysage caractéristique du val de Loire.....	13
2.2.1 Une topographie simple et lisible.....	13
Plateau de la Petite Beauce.....	13
La Loire.....	13
2.2.2 Le château de Ménars et son parc face à la Loire.....	20
2.2.3 Une structure urbaine préservée : l'alternance de villages et de coupures vertes sur les coteaux.....	29
2.2.4 Les ouvrages de protection contre les crues.....	33
2.2.5 Le patrimoine fluvial.....	39
2.2.6 Des paysages jardinés entretenus par une agriculture diversifiée.....	45
2.2.6 Le patrimoine bâti vernaculaire.....	48
2.2.8 Des vues emblématiques.....	52
2.3- Critère de classement : un site pittoresque.....	54
3- LES PROTECTIONS EXISTANTES.....	56
4- LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ.....	58
4.1 Justification de la protection.....	58
5- PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE.....	61
6- ORIENTATIONS DE GESTION.....	70
Introduction.....	71
Orientation I : Renforcer les paysages emblématiques des bords de Loire.....	73
Orientation II : Mettre en valeur les patrimoines bâtis et les perspectives associées, qui constituent des points forts du paysage.....	75
Orientation III : Mettre en valeur les deux hameaux patrimoniaux, intégrés dans leur totalité dans le périmètre proposé au classement.....	77
Orientation IV : Conserver les coupures vertes entre les bourgs et les hameaux, ainsi que leurs richesses paysagères.....	79
Orientation V : Mettre en valeur les levées, les ports et la navigation traditionnelle sur la Loire.....	80
Orientation VI : Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans la gestion forestière.....	82
Orientation VII : Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans la gestion agricole.....	84
Orientation VIII : Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans les activités de découverte touristique du site.....	85

ANNEXES

1- LE CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT

1.1- Un projet de classement dans le cadre de la politique nationale de protection des sites et monuments remarquables

La réglementation

Le classement de site est une protection réglementaire mise en œuvre au titre de la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930, et désormais codifiées au **code de l'environnement**.

Elle concerne des sites et monuments naturels dont la « conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (articles L.341-1 du code de l'environnement).

Ces sites constituent des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. L'objectif de cette mesure est de conserver la qualité et l'intégrité du site, en le préservant de toutes atteintes graves.

Comme pour les monuments historiques, dont le principe est identique, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais une servitude sur le bien protégé.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux soit par le ministre des sites soit par le préfet de département.

En site inscrit, les travaux entrepris font l'objet d'une obligation de déclaration préalable et sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La nature des sites protégés a évolué avec le temps. Initialement, ce sont des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation qui sont principalement classés (source, fontaine, tumulus ...). Puis les protections ont porté sur de plus vastes étendues (massifs, forêts, vallées, caps, îles ...), pouvant couvrir plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'hectares, comme l'île de Ré ou le Marais Poitevin.

Sont également protégés, au titre de l'histoire, les lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

La procédure

Dans la pratique, le lancement d'une procédure de classement comprend en premier lieu la réalisation d'une étude paysagère préalable. Elle a pour objectif d'identifier les enjeux paysagers, de justifier l'intérêt remarquable du site et la mesure de protection envisagée, et enfin de définir et proposer un périmètre délimitant le site proposé au classement ainsi que les orientations de gestion assurant la préservation et la valorisation du site.

Ce travail préalable, confié à un bureau d'étude (généralement une agence de paysagiste) et piloté par les services de l'État (DREAL, UDAP), est effectué en concertation avec les collectivités et les différents acteurs du territoire concerné. Des rencontres puis des réunions d'information et de concertation avec les représentants des collectivités concernées sont prévues dans le cadre de la

prestation demandée, tout au long du déroulement de la procédure qui dure de 3 à 5 ans en moyenne.

Une fois le projet de périmètre proposé, une première saisine de l'Inspection Générale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) est demandée, donnant lieu à la rédaction d'un rapport statuant sur le principe du classement et évaluant le périmètre proposé. Enfin, la procédure prévoit la présentation, plusieurs si nécessaire, en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

Les dispositions applicables en site classé prennent effet à compter de la date de publication du texte prononçant le classement (décret en conseil d'État ou arrêté ministériel).

La part du territoire concerné

Le territoire national compte aujourd'hui près de 2 700 sites classés pour un total de 1 136 518 ha, et 4 800 sites inscrits pour une superficie d'environ 1 683 000 ha. Au total, ces deux protections représentent plus de 4,4 % du territoire national.

En région Centre, on dénombre 192 sites inscrits pour une superficie d'environ 22 200ha, et 101 sites classés pour une superficie totale d'environ 15 000 ha.

1.2 La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial

Le Val de Loire, de Chalonnes (Maine-et-Loire) jusqu'à Sully-sur-Loire (Loiret), a été inscrit le 30 novembre 2000 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des paysages culturels.

La France, signataire de la Convention du Patrimoine Mondial, s'est engagée à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), qui a justifié l'inscription de ce site. Un plan de gestion, couvrant l'ensemble des quatre départements concernés par le périmètre inscrit, a été élaboré en concertation avec les collectivités territoriales et arrêté le 15 novembre 2012 par le préfet de la région Centre, coordonnateur du site.

Au titre des actions de l'État, le plan de gestion comprend un volet majeur, le programme visant à préserver les espaces les plus remarquables et les plus emblématiques, au regard des critères ayant présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Cette démarche prolonge la politique adoptée dans le Maine-et-Loire, suite au diagnostic et au rapport réalisé en 2005 lors d'une Inspection Générale (rapport Francis Lévy), en l'étendant à l'ensemble du bien inscrit, sur les trois départements de la région Centre.

Elle reprend les principes, à savoir l'identification et le recensement des espaces les plus remarquables puis leur protection par la mise en place conjuguée d'outils complémentaires, les sites patrimoniaux remarquables (SPR) pour les parties les plus urbanisées (villages et ensembles urbains remarquables), et les sites classés (loi du 2 mai 1930) pour les espaces à dominante naturelle.

Les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial

La Valeur Universelle Exceptionnelle traduit le caractère remarquable et la singularité du Val de Loire. Elle regroupe les éléments constitutifs les plus marquants et typiques de son identité.

Le Val de Loire est un paysage culturel façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres qu'il irrigue, et les populations qui s'y sont établies tout au long de l'histoire. La conjonction d'événements particulièrement favorables ont alors pu accélérer cette maturation et lui faire atteindre l'excellence.

La Loire a orienté la configuration tant des paysages ruraux, dans l'organisation du sol et les types de culture (marâtchage, vergers, vigne), que des paysages urbains, organisés à partir et selon le fleuve, à l'origine d'un modèle urbain dit ligérien. Les établissements humains, fermes isolées, bourgs et villes, traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties de la vallée et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau et en ardoise, l'habitat troglodytique, la frame urbaine, en portent témoignage.

Sur le périmètre inscrit, les rives de la Loire sont ponctuées tous les quelques kilomètres par des villages, des bourgs et des villes, notamment Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers.

L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe occidentale au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, y est illustrée par les très nombreux édifices qui en ponctuent le cours et en ont fait la célébrité : les abbayes bénédictines de Saint-Benoît-sur-Loire et Fontevraud, les églises ogivales de Blois et Candé-Saint-Martin, les châteaux, parfois oppida gallo-romain, souvent forteresses

médiévales, transformées ensuite à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage (Amboise, Blois, Chambord, Azay-le-Rideau, Villandry).

Ancre du royaume capétien pour une part de son territoire, le Val de Loire est longtemps une succession de frontières féodales fortement défendues ou les fêaux du roi de France n'ont de cesse de se disputer leurs possessions, voire celles de leur suzerain. À l'issue de la guerre de Cent ans, la paix et la prospérité revenues, le pouvoir royal qui s'est consolidé et affirmé, s'installe dans le Val de Loire jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle. Ce territoire connaît dès lors un important développement économique et politique et constituera une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, participant au développement de l'architecture, de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

La prospérité économique persistera, en particulier grâce au trafic commercial sur Loire, « artère du royaume » aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le fleuve a été un axe majeur de communication et de commerce depuis la période gallo-romaine jusqu'au XIX^{ème} siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et de ses villes. Un patrimoine considérable, les très nombreux ouvrages destinés à la navigation et pour protéger hommes et terres contre les inondations, le long de son parcours, en témoignent (ports, cales, quais, levées).

La singularité de ce fleuve fantasque au débit changeant, alternant brutalement pléines eaux roulant bord à bord et entrelacs de bras sinueux entre les bancs de sable, la qualité spécifique de la lumière due à la nébulosité, le patrimoine monumental exceptionnel, et un aménagement du territoire à l'échelle de l'homme, ont fait de ce fleuve et de son val une source constante d'inspiration, pour les peintres (Delacroix, Turner, Debré) et les écrivains (Ronsard, Rabelais, Balzac, Maurice Genevoix).

La fin du commerce de Loire, le développement d'un urbanisme moins précautionneux, la perte de vitesse de l'élevage et de l'agriculture d'une manière générale et le déplacement des centres économiques ont progressivement conduit à menacer ce patrimoine remarquable.

L'identité du territoire est ainsi progressivement attaquée par les processus de banalisation à l'œuvre tant en matière d'urbanisation que d'agriculture. Par ailleurs, le paysage autrefois ouvert, particulièrement à proximité du fleuve se ferme insidieusement, supprimant des vues emblématiques sur le fleuve ou sur des éléments patrimoniaux.

20 sites à classer

20 espaces emblématiques du Val de Loire ont été recensés sur la base de ces éléments constituant la Valeur Universelle Exceptionnelle :

- pour le département d'Indre-et-Loire (9) : « la confluence de la Loire et de la Vienne », « les abords du château de Rigny-Ussé », « le théâtre de la guerre picrocholine », « la Loire à Bréhémont », « la Loire à La-Chapelle-aux-Naux », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marigny », « l'ensemble formé par le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire à Luynes » (classé par décret le 04/06/2018), « Les Madères - Olivier Dabré » (classé par décret le 29/09/2017), « la Loire à Amboise » ;
- pour le Loir-et-Cher (3) : « Val de Loire, perspectives du château à Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire », « la Loire à Blois », « le val amont de Blois à Ménars » ;
- pour le Loiret (8) : « la Loire à Beaugency », « la Loire à Meung-sur-Loire », « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin », « la Loire à Orléans », « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire », « la Loire à Jargeau », « les paysages de la Loire et de l'abbaye de Saint-Benoît » (classé par décret le 02/08/2018), « la Loire à Sully-sur-Loire ».

Des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque

Les sites à classer relèvent majoritairement du critère pittoresque, basé sur les vastes compositions paysagères, typiques du Val de Loire, organisées autour du fleuve, de ses rives, bordées des fronts bâtis de villes et bourgs historiques ou patrimoniaux et dominées par des édifices monumentaux. Nombre de vues et perspectives sur la Loire, à travers la Loire ou vers des éléments patrimoniaux ainsi que des panoramas profitant des hauts de coteaux identitaires du val, permettent d'en apprécier le caractère exceptionnel.

D'une manière générale c'est bien le caractère pittoresque du Val de Loire et notamment de ses principaux châteaux qui attire les touristes depuis le XIX^{ème} siècle. L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial s'appuie sur cette caractéristique tout en mettant en lumière la richesse patrimoniale du continuum territorial de Chalonnes à Sully, dont les monuments emblématiques sont une expression.

Le critère historique, peut être appelé en complément sur certains des sites contenant des hauts-lieux de l'histoire nationale, dont les monuments, dominant le val et la Loire, constituent le témoin et le symbole. Il en est ainsi des lieux frontiers où se sont affrontés les vassaux du roi de France avant la guerre de cent ans et les rois de France et d'Angleterre pendant cette dernière. De même pour l'expansion de la religion chrétienne à partir des actions évangélistes de Saint Martin (Candes notamment) et de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire.

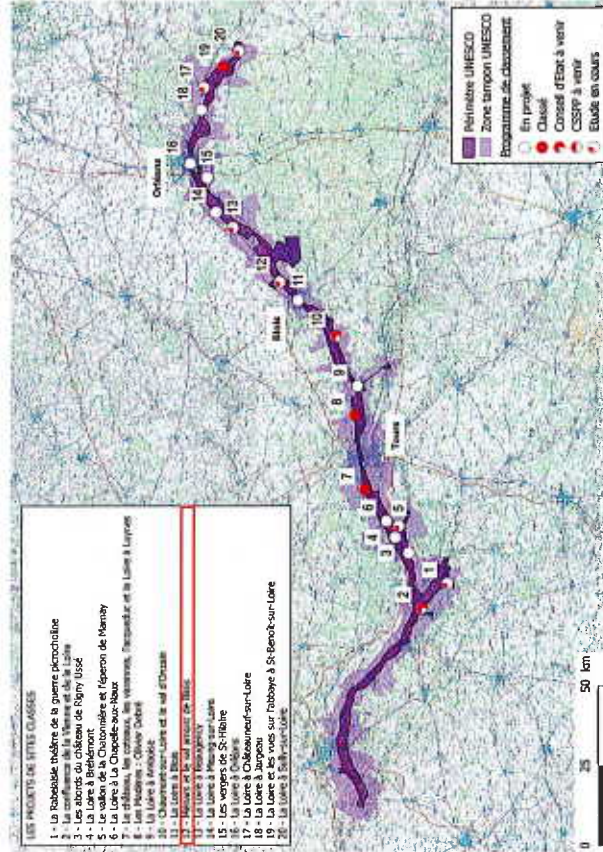
Le critère légendaire pourrait être appelé pour le site de Candes au titre de la remontée du fleuve par la dépouille de Saint Martin de Tours à Candes, à l'origine de la fameuse expression de « l'été de la Saint Martin ».

Enfin, 2 sites relèvent du critère artistique. Il s'agit de la propriété de l'artiste peintre Olivier Debré à Vernou sur Brenne et du site de la Rabelaisie, territoire proche de la demeure de Rabelais et théâtre de la guerre picrocholine relatée dans son Gaigantua.

Les périmètres à classer comprennent pour la plupart un tronçon de Loire et une partie du lit majeur contigu, composé d'espaces naturels ou agricoles, souvent en zone inondable. Pour simplifier les périmètres ou en raison de leur caractère patrimonial marqué, quelques bâtiments, hameaux, voire très exceptionnellement parties de villages, pourraient être englobés. Seules 4 entités s'écartent de ce schéma : « le théâtre de la guerre picrocholine », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Mamay », « Les Madères - Olivier Debré » et « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ».

Quatre espaces emblématiques figurent sur la liste indicative de la circulaire de 2006 relative aux sites restant à classer (Chaumont-sur-Loire, Ménars, quais de la Loire à Orléans et Saint-Benoît-sur-Loire). On notera que les abords de l'abbaye de Bourgueil (37) ont été fortement dégradés par le développement de l'urbanisme et n'offrent plus les caractéristiques d'un site susceptible de classement.

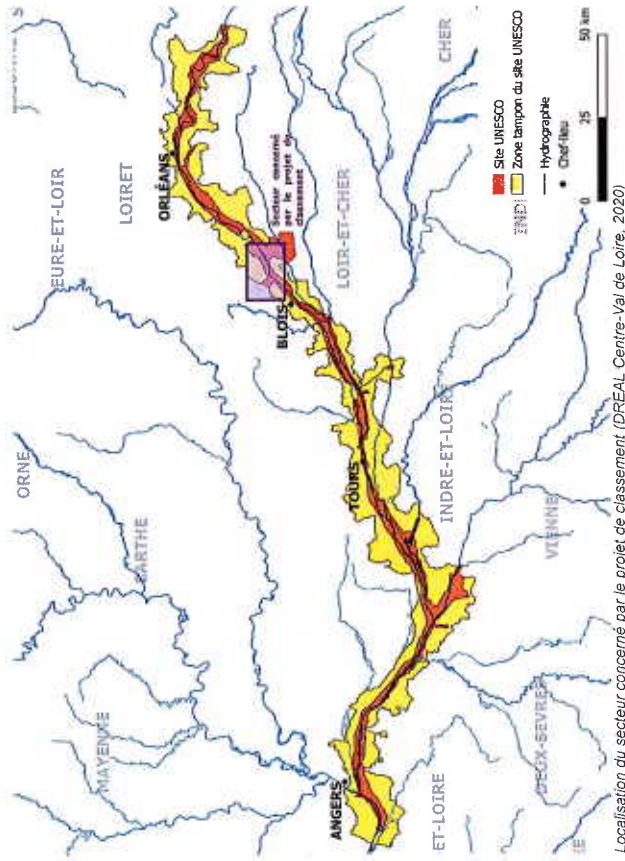
7 autres espaces sont des extensions de sites classés existants : Rigny – Ussé (37), Amboise (37), Beaugency (45), Meung-sur-Loire (45), Jargeau/Saint-Denis-de-l'Hôtel (45), Châteauneuf-sur-Loire (45), Sully-sur-Loire (45). Ces extensions visent à ce que les sites comprennent un tronçon de Loire (domaine public fluvial) et une partie du lit majeur, pour préserver les vues d'une rive à l'autre.



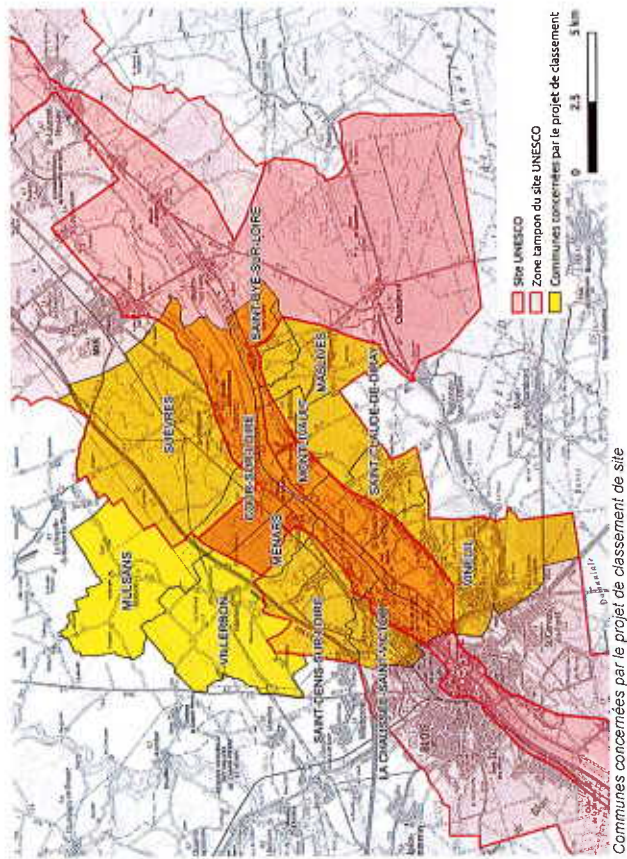
État d'avancement des projets de sites classés liés à la mise en œuvre du plan de gestion du Val de Loire UNESCO (DREAL Centre-Val de Loire, 2020)

2- UN SITE REPRESENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE

2.1 Localisation



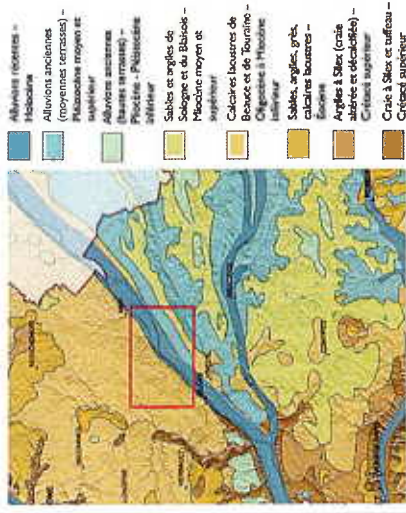
Le territoire étudié concerne 12 communes riveraines de la Loire à l'amont de Blois: La Chaussée Saint-Victor, Saint-Denis sur Loire, Ménars, Cour-sur-Loire Villerbon, Mesland et Suèvres sur la rive droite ; Vneuil, Saint-Claude-de-Diray, Montlivault, Maslives et Saint-Dyé-sur-Loire sur la rive gauche.



2.2- Étude paysagère et V.U.E du site : un paysage caractéristique du val de Loire

2.2.1 Une topographie simple et lisible

La Loire à la charnière de deux ensembles géologiques

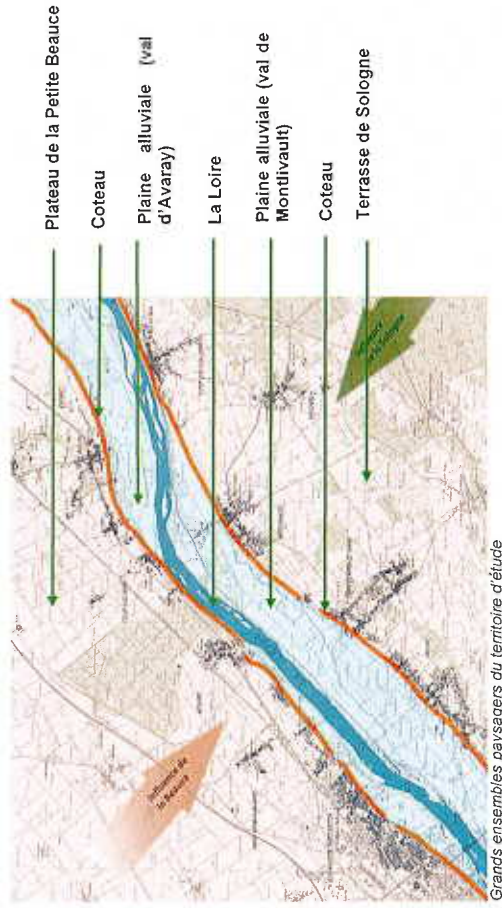


A l'amont de Blois, la vallée de la Loire se situe à la charnière de deux grandes entités géologiques, qu'elle délimite :

- au nord, les roches dures des caennais **Sousiers de Petite Beauce et de Touraine** forment un vaste plateau qui vient s'achever en rive droite par des coteaux bien marqués, parfois abrupts
- au sud, les sables et argiles de Sologne, alternant avec les alluvions anciennes de la Loire, présentent des sols moins résistants à l'érosion, qui dessinent en rive gauche du fleuve, des coteaux aux pentes plus douces

Entre ces deux formations, les alluvions récentes de la plaine de la Loire, constituent le socle du lit majeur du fleuve.

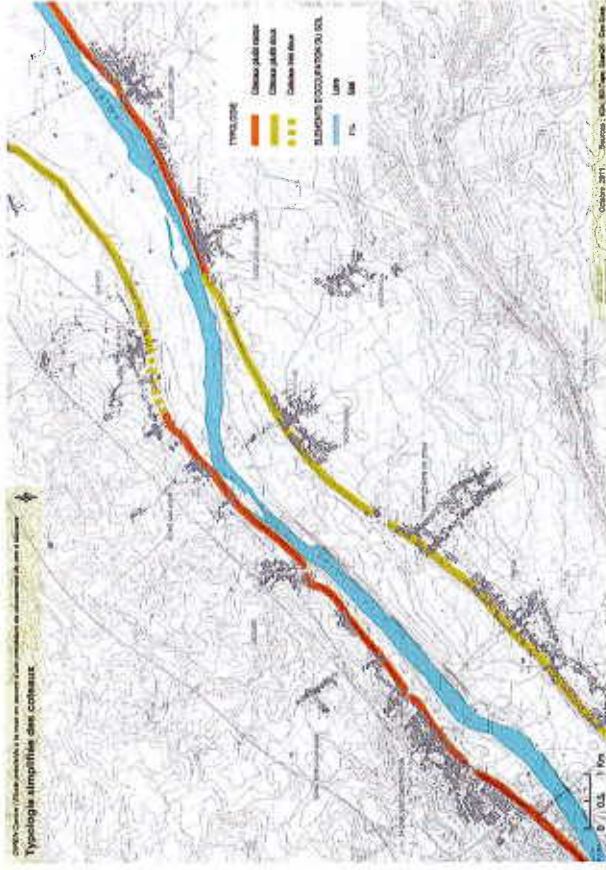
Les coteaux d'altitude modeste mais de profil régulier bordent le plateau de la Petite Beauce au nord, et la terrasse de la Sologne au sud, traçant ainsi deux lignes parallèles délimitant un tronçon de vallée quasi rectiligne de plus de 10 km, où se succèdent les vals d'Avary en rive droite, et de Montlivault en rive gauche.



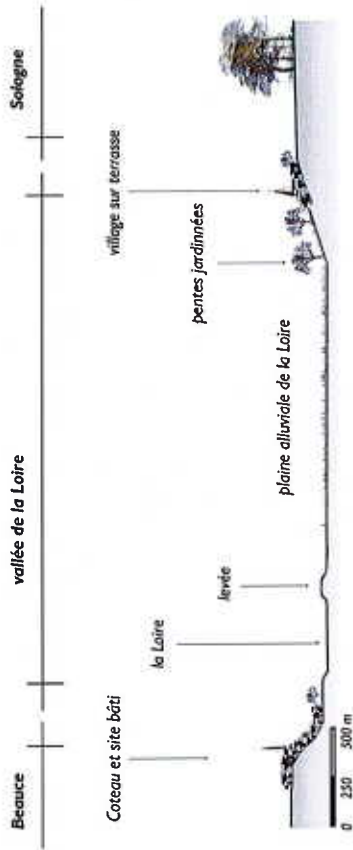
Grands ensembles paysagers du territoire d'étude

Les coteaux

Les coteaux qui bordent le val ont un dénivelé modeste, ne dépassant pas 20m à l'amont de Blois mais leur dessin est net et leur pente marquée, voire localement abrupte, ce qui les rend très perceptibles dans les paysages du val, où ils forment la limite physique de la plaine alluviale. Les coteaux baignés par la Loire sont généralement les plus raides, tandis que les coteaux éloignés de la Loire présentent des profils plus doux. La ligne des coteaux est régulière mais s'estompe localement au débouché des vallons affluents (Ménars, Suèvres).



Typologie des coteaux sur le territoire d'étude



Coupe schématique correspondant à la physionomie du val dans le secteur de Cour-sur-Loire (coté Beauce) et Montlivault (coté Sologne). - Source : Alias des paysages du Loir-et-Cher - Folléa-Gauthier - CAUE

Les coteaux cultivés offrent l'expression la plus nette de la morphologie du val. Les coteaux plantés de vignes, notamment à Montlivault, Saint-Claude de Diray, ou dans le parc de Ménars, favorisent la lecture de ce relief, et constituent des motifs paysagers typiques du Val de Loire.



Vigne sur le coteau à Saint-Claude de Diray (photo DREAL Centre-Val de Loire 2013)

Les boisements soulignent la présence du coteau, même s'ils en occultent parfois la pente, en formant une ligne parallèle au fleuve, entre le val et le plateau. Leur masse sombre contraste avec les secteurs urbanisés, qu'ils délimitent nettement.



Coteau boisé de la rive droite entre Ménars et Cour-sur-Loire (photo DREAL Centre-Val de Loire, 2020)

L'ordonnement des parcs et jardins bordant la Loire favorise la lisibilité du relief, notamment à Ménars et à Cour-sur-Loire. A Ménars, le « Petit parc » s'étire sur 1 600 m à flanc de coteau entre le château et le village de Cour-sur-Loire. La pente est traitée en pelouse ou plantée de vignes. Une allée de tilleuls de 1500 m coiffe son sommet, dominée par les boisements situés à l'arrière.



Petit parc de Ménars, vu depuis son extrémité Est (photo DREAL Centre-Val de Loire 2013)

L'urbanisation traditionnelle compose avec la topographie en se maintenant à distance du bas de pente exposé aux crues, en particulier à Suèvres et Montlivault.



Le val d'Avarey à Suèvres. Vu depuis la levée vers l'aval à Suèvres (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Vue sur Le Vivier (Cour sur Loire) depuis le val à Suèvres



A Suèvres, l'urbanisation traditionnelle s'est cantonnée à la partie haute du coteau. Des prairies occupent le bas des pentes. (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2013)

La plaine alluviale

Le site étudié inclut deux grandes plaines alluviales : le val d'Avarey, sur la rive droite, dont la confluence Loire-Tronne forme la pointe ouest, et le val de Montilvaut sur la rive gauche. Dépourvus de constructions, à l'exception de quelques fermes isolées et d'un hameau développé derrière la levée à Montilvaut, leur vocation est principalement agricole, mais ils offrent des physiologies variées : prairies, maraîchage, grandes cultures... Ce sont des espaces largement ouverts offrant des perspectives lointaines, parfois interrompues par quelques boisements spontanés, et de rares peupleraies sur la rive droite. Leur planéité met en valeur et révèle, par contraste, la pente des coteaux qui les bordent.

Dans sa partie centrale, face à Ménars, le val de Montilvaut est une vaste plaine agricole où le regard porte sans obstacle de la levée jusqu'au coteau. La rectitude de la levée, parallèle au coteau et à la Loire, renforce la perception d'un espace structuré. Dans sa partie amont, à partir de Montilvaut, les cultures alternent avec les boisements et les perspectives se resserrent.



Le val de Montilvaut vu depuis la levée (RD 951), vers l'amont. (photo GEGSCOP 2013)

Dans sa partie aval, à Suèvres et Cour-sur-Loire, le val d'Avarey offre un paysage plus composite, mélange de cultures, de prairies et de boisements. La levée partage le val en deux parties presque égales, et procure des vues moins lointaines mais plus variées, notamment sur les villages du Vivier (Cour-sur-Loire), de Suèvres et de Saint-Dyé.

Une césure entre la Sologne et de la Petite Beauce

Le val marque une césure entre les plateaux agricoles de la Petite Beauce au nord, et de la Sologne au sud.

La Petite Beauce constitue un vaste espace agricole ouvert et faiblement ondulé, ponctué de très rares bosquets, au sein duquel le parc boisé de Ménars fait exception, et se détache particulièrement. Dans les coupures d'urbanisation qui subsistent entre Saint-Denis-sur-Loire, Ménars et Cour-sur-Loire, cet ensemble paysager s'étend jusqu'au sommet du coteau, où la rupture est soudaine avec l'ambiance paysagère du val.



La Petite Beauce depuis le sommet du coteau à l'entrée ouest du bourg de Ménars (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2011)

Au Sud, la terrasse agricole qui s'étend entre la vallée de la Loire et la vallée du Cosson est parsemée de boisements qui annoncent la forêt solognote, et le parc boisé de Chambord proche. Les vues sur le val sont rares, mais de qualité, notamment dans l'aire visuelle du château de Ménars.



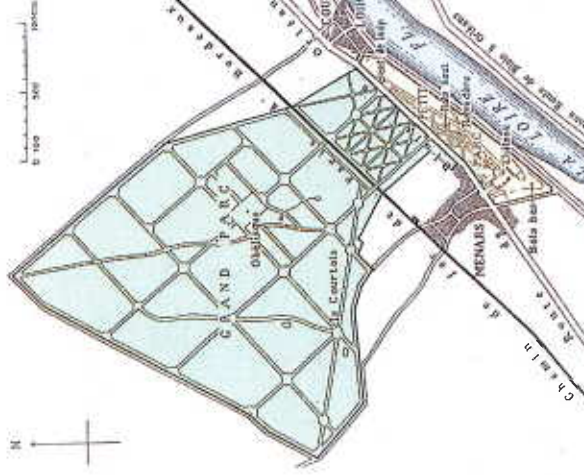
La terrasse agricole et la lisière de Sologne depuis Saint Claude de Dray (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2013)

2.2.2 Le château de Ménars et son parc face à la Loire

C'est en parcourant la levée de la rive gauche que l'on découvre dans toute son ampleur le château de Ménars dominant la Loire sur la rive opposée, majestueuse construction classique encadrée par les jardins et les boisements de son parc à flanc de coteau.



Le château de Ménars, le petit Parc et la Loire au premier plan vus depuis la rive Sud



Le domaine de Ménars est un ensemble cohérent de plusieurs éléments en relation directe avec les paysages du val et du plateau.

Face à la Loire, le Petit Parc (en vert sur le plan) s'étire à flanc de coteau jusqu'au village de Cour sur Loire. Il inclut le château et ses jardins en terrasse ; le vallon paysager en contrebas (Bois bas) ; ainsi qu'une longue allée de tilleuls en belvédère, adossée au Bois haut.

Sur le plateau, le Grand parc (en vert sur le plan) est un massif forestier de 470 ha clos par un mur de 9 km. Séparé du Petit parc par l'ancienne route royale d'Orléans à Blois aménagée à la fin du 18^{ème} siècle, le Grand parc est également traversé depuis 1846 par la voie ferrée d'Orléans à Tours.

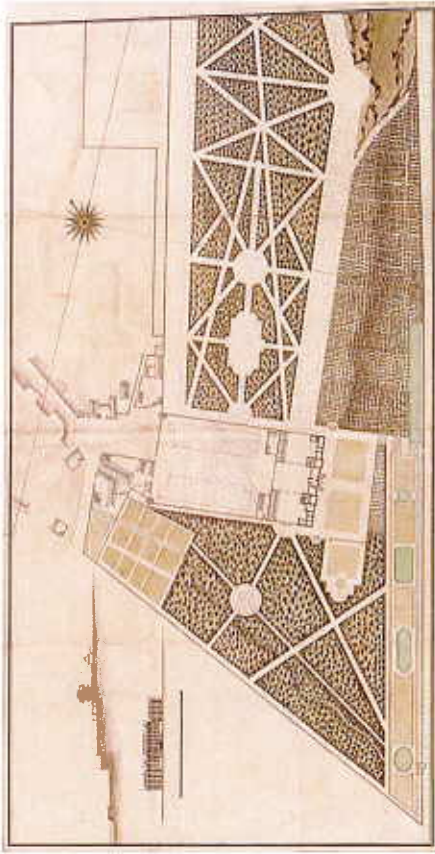
Plan figurant dans le dossier de classement du château et du Petit parc au titre des MH en 1949 (DRAC centre – CRMH)

REPÈRES HISTORIQUE

Le château

Vers 1646, Guillaume Charron, conseiller de Louis XIII et trésorier général des guerres fait bâtir à Ménars, sur le coteau dominant la Loire, un château constitué d'un corps de logis et de deux pavillons.

Son neveu Jean-Jacques Charron en hérite en 1669. Président au Parlement de Paris et beau-frère de Colbert, il agrandit le domaine et ajoute au château deux ailes asymétriques. Louis XIV érige Ménars en marquisat en 1676.



Plan et gravure du château et du parc au 18^e siècle, avant leur transformation par Mme de Pompadour puis Marigny. (archives départementales du Loir-et-Cher)

En 1760, Mme de Pompadour acquiert le domaine et charge l'architecte Ange-Jacques Gabriel de construire deux ailes symétriques en remplacement de celles édifiées au XVII^{ème} siècle.

À la mort de la marquise en 1764, le château est transmis à son frère Abel-François Poisson de Vandières, marquis de Marigny et directeur général des Bâtimens du Roi. Il entreprend de considérables travaux d'embellissement, réalisés sous la direction de l'architecte Jacques-Germain Soufflot, qui construit notamment l'orangerie et sa rotonde.

Après 1830, le prince Joseph de Caraman-Chimay crée au château de Ménars un « prytanée » qui doit offrir une éducation commune à des jeunes gens de conditions et de nationalités diverses. Un vaste bâtiment est construit à cet effet à l'est de l'avant-cour, dont une partie a été conservée.

Les jardins

Dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, Jean-Jacques Charron dote le château de jardins à la française avec parterres, boulingrins, canal et pièces d'eau. Sur le coteau, à l'Est du château, il une longue allée plantée d'ormes, formant un belvédère offrant des vues lointaines sur la Loire et la campagne alentours.

Un siècle plus tard, Marigny substitue une vaste terrasse dominant la Loire aux parterres qui s'étagaient sur le coteau. Suivant le goût de l'époque, il parsème le parc de nombreuses «fabriques», et dispose dans les jardins de nombreuses sculptures issues de sa collection.

Le Bois-Bas, petit ravin situé à l'Ouest, est aménagé dans le style anglais. Des bosquets d'arbres d'essences diverses y sont plantés. Un désert et une grotte artificielle sont aménagés au bord de la Loire, dans une ancienne sablière. Marigny fait bâtir un kiosque dans le goût chinois sur un rond-point en belvédère créé au milieu de l'allée plantée au sommet du coteau.

En 1770 l'aménagement de la route royale d'Orléans à Blois (future N152) scinde le domaine en deux parties, en séparant les jardins (Petit Parc) et le Grand parc boisé clos de mur situé à l'arrière, sur le plateau.

Un château tourné vers la Loire et le val

« En quelque temps qu'il fasse, on peut des fenêtres du château, promener son esprit et ses yeux sur l'eau et dans la campagne, dans une grande étendue de pays où il y a toujours sujet de se divertir »

André Félibien, architecte et historien des bâtiments du roi, 1681

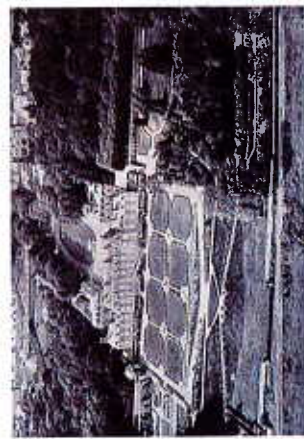
Héritiers des principes nés à la Renaissance, le château de Ménars et ses jardins sont axés sur la Loire et sa vallée, tirant profit de son relief et composant harmonieusement avec celui-ci. Implantée en haut de coteau, à la rupture de pente, la haute façade du bâtiment, alignée face à la Loire, donne à voir sur le fleuve et le val, et en position dominante, est faite pour être vue de loin. Sa façade blanche se détache ainsi de la végétation du coteau.



Vue aérienne du domaine de Ménars (photo D.Darrault 2013)

Au pied du château, les jardins s'étagent jusqu'au fleuve. Des parterres sont posés sur une vaste terrasse, reliée par deux grandes rampes à un boulingrin qui descend vers le mur d'enceinte, ouvert face au château pour ménager une vue sur le fleuve depuis les jardins, et offrir à l'inverse des vues sur les jardins depuis l'extérieur.

L'aire de visibilité du château de Ménars (en jaune sur la carte ci-dessous) s'étend très loin dans le val agricole de Montlivault et sur le rebord de la terrasse solonchote, entre Saint-Claude de Diray et Montlivault. Cependant la perception de cette composition est aujourd'hui brouillée par la végétation qui s'est développée sur les berges.



Le château et ses jardins dans les années 40 (carte postale)



Aire de visibilité du château de Ménars



Le château de Ménars vu depuis le coteau de Saint-Claude de Diray (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Le « Petit parc » qui s'étire à flanc de coteau sur 1,6km jusqu'au village de Cour-sur-Loire, a également été conçu comme un belvédère sur la Loire. Plusieurs lignes parallèles au fleuve se superposent : le mur d'enceinte du domaine bordant l'ancien chemin de halage, la pente couverte de pelouse ou de vigne, et une terrasse supportant une longue allée de tilleuls, coiffée par les boisements situés à l'arrière. Offrant des vues lointaines sur le val, c'est aussi un repère paysager qui marque la présence du domaine en structurant la végétation du coteau. Sa perception est également amoindrie par la végétation qui s'est développée dans le lit de la Loire.



Le Petit parc vu depuis la rive gauche (photo Geoscop 2011)



Le Petit parc au bout de l'allée de tilleuls, vu depuis le sur-de-loup (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Un domaine adossé à un vaste parc forestier clos de murs

Le domaine de Ménars s'étend sur le plateau sous la forme d'un vaste parc boisé de 470ha, ceinturé par un mur de 9km, qui révèle son statut. L'ensemble crée un contraste saisissant dans le vaste paysage agricole ouvert de la Petite Beauce.

Le mur d'enceinte constitue ainsi un élément de paysage singulier, aisément reconnaissable depuis les voies proches (A10, RD140, RD2152). Il signale le domaine et annonce celui de Chambord tout proche, lui faisant face sur la rive opposée.



Perception du mur de ceint du Grand Parc (photo Geoscop 2011)

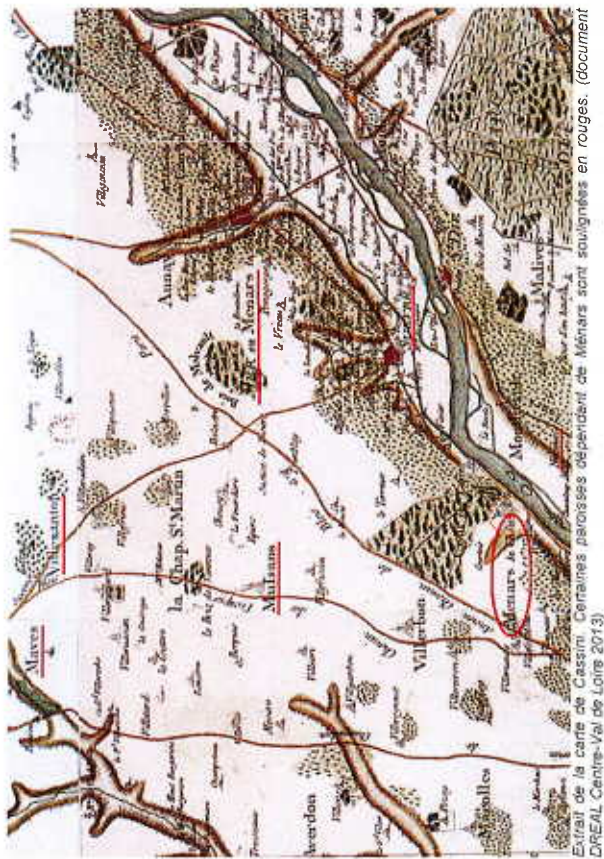
Perception proche du mur (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Extrait de la carte du projet de route d'Orléans à Blois - 1770 - archives départementales du Loir et Cher

Un domaine qui a rayonné sur un vaste territoire

« La double succession de son oncle et de son père, en 1669, en réunissant entre les mains de Jean-Jacques Charron (neveu de Guillaume Charron) les terres de Ménars et de Nozieux, rendait ce seigneur propriétaire d'un domaine considérable, qu'il augmenta encore par de nouvelles et importantes acquisitions, de sorte que la seigneurie de Ménars, s'étendant sur plus de quinze paroisses, devint une des plus importantes du pays blésois. »
Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher - 1867- Archives Nationales

Les terres de la seigneurie de Ménars s'étendaient principalement sur la rive droite, incluant notamment Suèvres, Villexanton, Mulsans, Maves, et Mer, que la carte de Cassini nomme également « Ménars-Ville ».

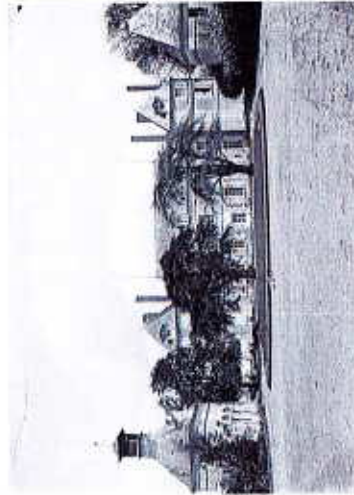


Extrait de la carte de Cassini. Certaines paroisses dépendant de Ménars sont soulignées en rouges. (document DREAL Centre-Val de Loire 2013)

Sur la rive gauche, à proximité du domaine de Chambord, la seigneurie de Ménars incluait le domaine de Nozieux, aujourd'hui dans la commune de Saint-Claude-Diray. Le château de Nozieux était une élégante construction de style Louis XIII que Jacques Charron, bailli de Blois, avait fait édifier au pied du coteau, face au château de Ménars, propriété de son frère. Le château, endommagé au cours du 19^{ème} siècle, a été démolit au début du 20^{ème} siècle. Un pigeonier, des communs, de beaux murs d'enceinte et trois pavillons sont encore visibles, et témoignent de l'importance du domaine avant sa destruction. Le site est en covisibilité directe avec le château de Ménars qui lui fait face à 1,5km.



Nozieux aujourd'hui (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Le château de Nozieux avant sa destruction au 20^e siècle (archives départementales du Loir-et-Cher)

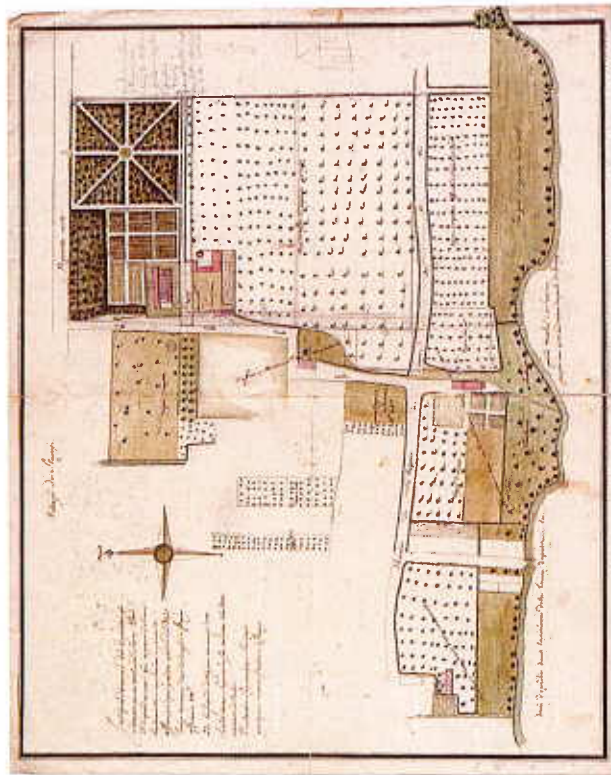


Extrait de l'atlas de Trudaine (1788) montrant Nozieux face à Ménars (archives nationales)



Mur d'enceinte et pigeonnier de la ferme de Fleury, à Suèvres (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

L'influence de Ménars sur les terres alentours s'est notamment manifestée par l'aménagement de la ferme de Fleury en 1770, à l'initiative de Marigny. Quelques bâtiments, un mur d'enceinte et un pigeonnier témoignent aujourd'hui de cet ensemble, autour duquel s'est développé le hameau de Fleury, entre les bourgs de Suèvres et Cour sur Loire.



Plan de la ferme de Fleury, annoté de la main de Marigny (1770) (archives départementales du Loir-et-Cher)

2.2.3 Une structure urbaine préservée : l'alternance de villages et de coupures vertes sur les coteaux

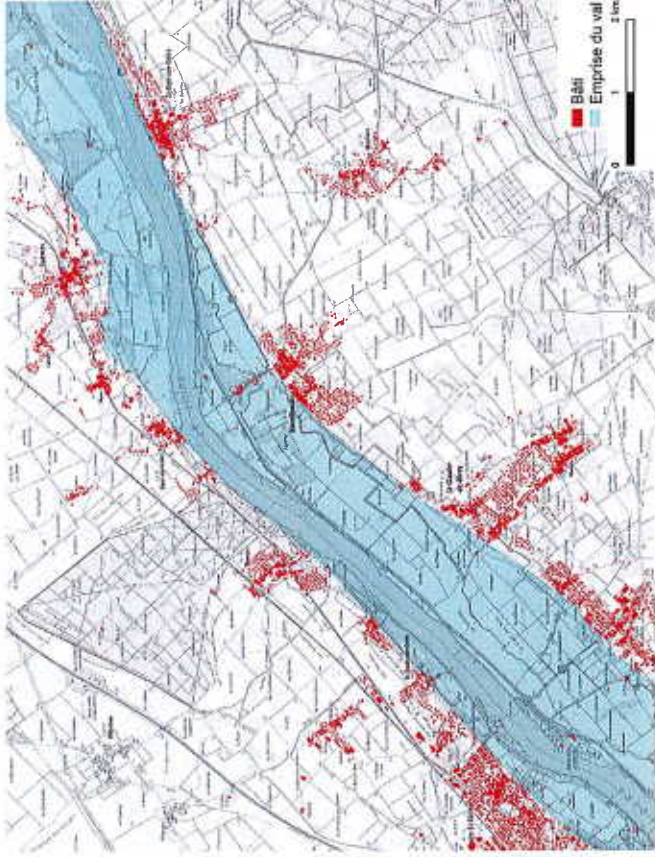
La vallée de la Loire à l'amont de Blois est rythmée par la succession des villages postés sur les coteaux, soit en front de Loire (Saint-Dyé, Cour-sur-Loire), séparés du fleuve par le val inondable (Suevres, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Vineuil, Saint-Denis-sur-Loire), ou par le parc d'une grande propriété dans le cas particulier de Ménars.

Ces villages se sont développés en privilégiant des extensions vers l'arrière, sur le plateau, en conservant une forme relativement compacte et en préservant leurs silhouettes perçues depuis le val. Malgré la pression urbaine exercée par la proximité de l'agglomération Bloisaise, des coupures d'urbanisation significatives ont ainsi été maintenues entre les villages, formées de boisements, d'espaces agricoles (vignes, cultures diverses, prairies) ou par les parcs de grandes propriétés (Ménars, Saint-Denis-sur-Loire, Cour-sur-Loire, Montlivault).

La comparaison de la carte d'état-major du début du siècle avec la cartographie de l'urbanisation actuelle (IGN – BD topo) montre que l'organisation urbaine d'origine reste conservée par ces coupures d'urbanisation maintenues entre les bourgs, malgré quelques extensions mal maîtrisées, préservant ainsi l'équilibre entre les grandes composantes du territoire ainsi que la composition paysagère générale.



Carte d'état-major (19^e siècle) – (source : IGN)



Urbanisation actuelle (source : IGN – BD topo)

Le maintien de ces coupures vertes favorise la lisibilité d'une structure urbaine caractéristique du Val de Loire, où la proximité du fleuve et la richesse des terres ont donné naissance à un chapelet de villages très rapprochés, mais nettement distincts.



Montlivault (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Cour-sur-Loire (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Le Vivier (Cour-sur-Loire) (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Nozieux (vestiges du château et village sur le coteau), commune de Saint-Claude-de-Diray (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Saint-Denis-sur-Loire, en partie dissimulé par les boisements alluviaux (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

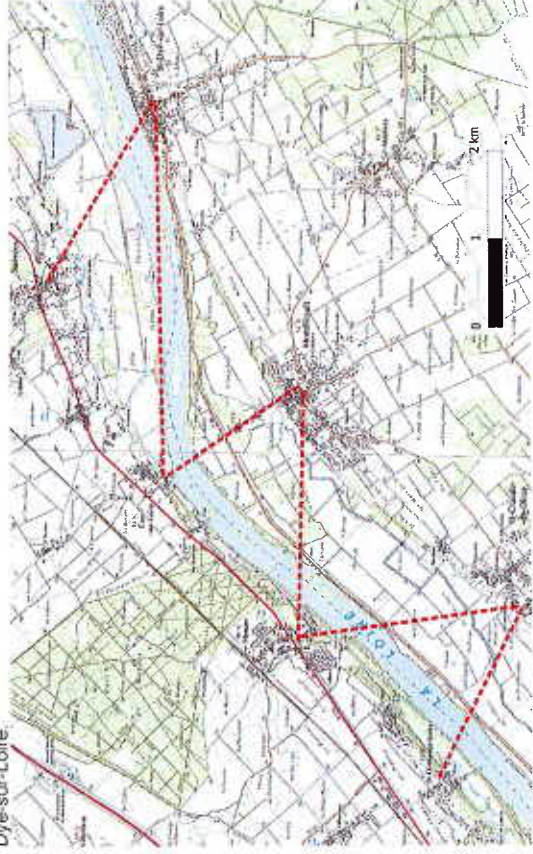


Suèvres (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Saint-Dyé-sur-Loire (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

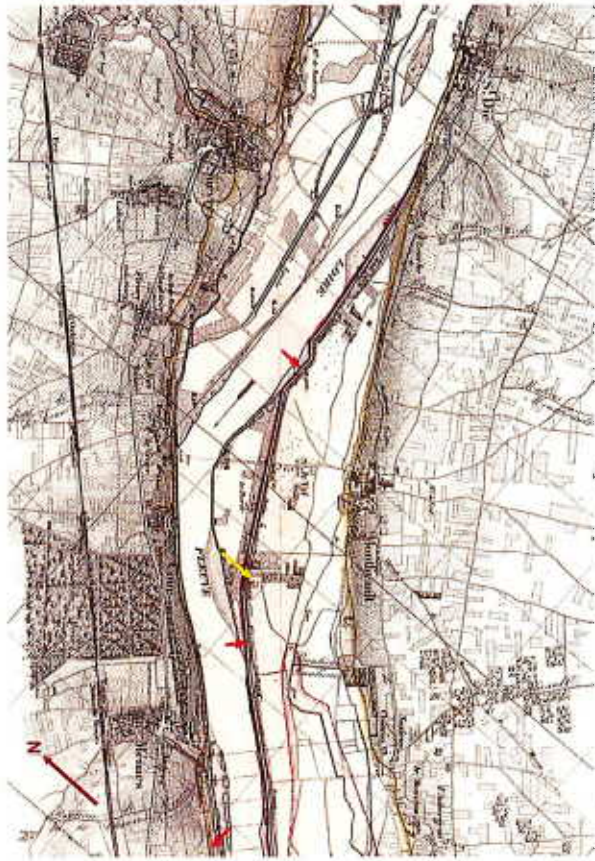
Les villages se signalent d'une rive à l'autre par leurs clochers ou leur masse bâtie se détachant du coteau, et tissent un réseau de covisibilités qui parcourt le val de Saint-Denis-sur-Loire à Saint-Dyé-sur-Loire.



Covisibilités entre les villages du val à l'amont de Blois.

2.2.4 Les ouvrages de protection contre les crues

La Loire se caractérise par la grande variabilité de son régime hydrologique, pouvant occasionner des crues puissantes ou des étiages sévères. Trois grandes crues ont ainsi marqué le 19^{ème} siècle, en 1846, 1856 et 1866.



Extrait de la carte des Ponts et Chaussées (fin 19^e) - secteur de Ménars à Saint Dyé sur Loire (DREAL Centre-Val de Loire 2013)

La carte du val établie par les Ponts et Chaussées dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle mentionne la limite atteinte par les plus hautes eaux en 1856 à l'amont de Blois (trait jaune), ainsi que les brèches survenues dans les levées en 1856 (flèches jaunes) et en 1866 (flèches rouges). Elle montre que la portion de levée la plus vulnérable était alors celle de la rive gauche au droit de Montlivault (une brèche en 1856 et deux brèches en 1866).

Des repères inscrits sur les murs conservent la mémoire des crues les plus importantes, en particulier à Cour-sur-Loire et à Saint-Dyé-sur-Loire, où la crue de 1856 a touché la partie basse des villages.



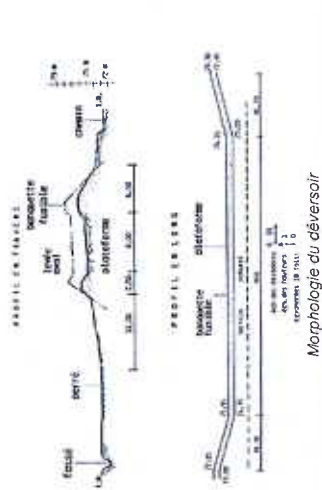
Echelle et repères de crue sur une maison de Cour-sur-Loire, face au fleuve. La marque la plus haute est celle de la crue de juin 1856 (photo GEOSCOP 2011)

Pour contenir les débordements du fleuve et protéger la plaine agricole, des levées ont été progressivement érigées depuis le 12^{ème} siècle dans l'ensemble du Val de Loire. Avoisinant 7m de haut et 30m de large à leur base, les levées forment aujourd'hui des ouvrages d'art considérables qui marquent les paysages du val, dont elles constituent un élément marquant. Le périmètre proposé au classement compte 18km de levées, présentes dans tous les portions du val où la Loire ne borde pas directement le coteau, à l'exception de l'extrémité ouest du val d'Avaray, où la levée s'interrompt à 1km à l'amont de la confluence Loire-Tronne.



Tracé des levées à l'amont de Blois - En rouge : le déversoir de Montlivault (GEOSCOP 2012)

Le périmètre d'étude inclut un ouvrage remarquable : le **déversoir de Montlivault**, construit en 1887. C'est une portion de digue abaissée sur une longueur 400 m et revêtue d'un perré prolongé par une plate-forme et un épi maçonnés. Conçu pour écrêter les crues dépassant la côte de 5,25m, ce dispositif doit permettre l'inondation contrôlée du val, afin de réduire la pression du fleuve sur les digues en aval, dans la traversée de Blois.

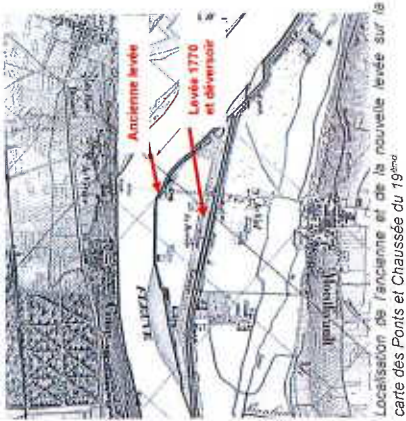


Déversoir de Montlivault (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Le déversoir de Montlivault a été aménagé dans une portion de levée érigée en 1770, en retrait de l'ancienne levée qui bordait le fleuve. L'ancienne levée est encore visible au bord du fleuve, face à Cour-sur-Loire. Moins élevée que les ouvrages actuels, c'est un témoignage intéressant des anciennes levées avant leur renforcement aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles.



L'ancienne levée à Montlivault (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Les levées sont aussi des **voies de circulation et de découverte** qui offrent des vues remarquables sur la plaine alluviale et sur le fleuve. Sur la rive gauche, la levée supporte le trafic soutenu de la RD951 menant vers Blois, tandis qu'en rive droite, les levées accueillent des circulations plus apaisées (Loire à Vélo et trafic automobile local), certaines portions étant même réservées aux circulations douces, à Ménars et Saint-Denis-sur-Loire.

L'imposante levée de la rive gauche est mise en valeur par l'ouverture visuelle du val de Montlivault. Elle offre des vues lointaines aux usagers de la RD951, en particulier sur le château et le parc de Ménars.



La RD 951 sur la levée à Vireuil (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

La levée de la rive droite, dans le val d'Avaray, supporte une faible circulation automobile, sur une chaussée étroite intégrée à l'itinéraire de la Loire à vélo. Elle permet des vues intéressantes sur les villages de Suèvres, Cour-sur-Loire et Saint-Dyé sur la rive opposée.



Vue sur Saint-Dyé depuis l'itinéraire de la Loire à vélo empruntant la levée à Suèvres (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Un ouvrage d'art adapté au risque de crue : le Viaduc des Noëis à Vineuil

A Vineuil, le viaduc de l'ancienne voie ferrée de Blois à Romorantin trace une longue perpendiculaire de 1,3km à travers le val de Montlivault. La ligne a été fermée en 1945, après la destruction du tablier métallique qui franchissait la Loire, et dont les piles subsistent dans le lit du fleuve, mais la partie terrestre de l'ouvrage est restée intacte. Entre la levée et le coteau, elle franchit le val par trois séries d'arcades maçonnées, qui alternent avec des portions en remblais. L'ouvrage est contemporain de l'aménagement du déversoir de Montlivault, ses arcades devant permettre le passage de l'eau en cas d'inondation du val.

Le Viaduc de Vineuil présente un intérêt patrimonial en tant qu'ouvrage d'art intégrant la contrainte hydraulique liée aux crues. L'élégance de ses arches, sa linéarité et ses dimensions qui s'accordent avec l'ampleur et l'horizontalité du val, lui confèrent aussi un grand intérêt paysager.



Aujourd'hui il constitue un ouvrage singulier dans le paysage ouvert du val de Montlivault, où il ferme les perspectives, marquant la fin de l'aire visuelle de Ménars, et le début de celle liée à l'agglomération de Blois. En 2018-2019, la commune de Vineuil a aménagé une voie douce sur l'ancien viaduc ainsi qu'un sentier d'interprétation et un belvédère.

Carte postale représentant le tablier métallique du viaduc franchissant la Loire, détruit en 1940.



Le viaduc de Vineuil vu depuis la levée (RD 951) (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Vue aérienne du viaduc de Vineuil (photo D.Darraut 2013)

2.2.5 Le patrimoine fluvial

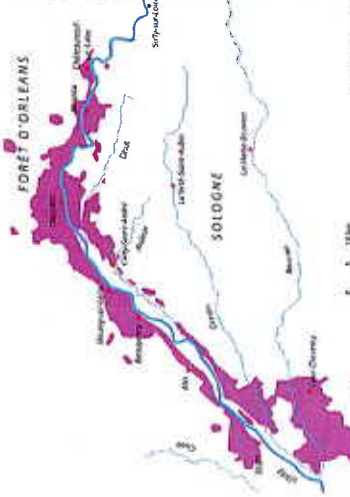
Avant d'être supplantée par le chemin de fer dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la Loire a constitué une artère de transport essentielle entre les régions de l'ouest et le bassin parisien. Son orientation générale Est-Ouest et son cours peu méandreux à l'aval d'Orléans permettaient la remontée des bateaux poussés par les vents dominants d'ouest, et leur descente avec le courant. En l'absence de vent, des chemins de halage aménagés sur les digues ou sur les berges permettaient la remontée des bateaux par traction humaine ou animale. Le chemin bordant la rive droite du fleuve à Ménars et à Cour sur Loire a notamment joué ce rôle.

De nombreux aménagements ont été réalisés, soit dans le lit du fleuve, soit sur ses berges, pour permettre la navigation des bateaux ainsi que le chargement ou le déchargement de leurs marchandises et de leurs passagers. Le périmètre proposé au classement en compte plusieurs exemples, incluant les remarquables ports de Cour-sur-Loire et de Saint-Denis-sur-Loire, et des ouvrages plus modestes constitués de simples rampes à Saint-Denis-sur-Loire, Ménars, Montlivault, Cour-sur-Loire et Suèvres. Réhabilités et entretenus, ces ouvrages conservent la mémoire de la marine de Loire, contribuent à l'identité paysagère du Val de Loire, et bénéficient à de nouveaux usages (promenade, pêche, navigation de loisir).



Cartographie des ouvrages et aménagements liés à la navigation et aux traversées du fleuve

Le trafic fluvial sur la Loire a culminé dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Le vignoble biésois était alors très étendu et le vin représentait une part importante de l'activité des ports de Saint-Dyé et de Cour-sur-Loire, principalement à destination de la région parisienne, devenue le débouché principal des vins locaux dès le 16^{ème} siècle avec l'édiction de la règle des « 20 lieues », qui contraignait les cabarets parisiens à s'approvisionner au delà de cette distance.



Cartographie des vignobles biésois et orléanais vers 1875 d'après Roger Dion (1934)

Le port de Saint-Dyé sur Loire

source : Inventaire régional – Région Centre – V. Mauret Carbellier

Saint-Dyé est couramment désigné comme le « port de Chambord ». La plupart des matériaux nécessaires à la construction du château entre 1519 et 1547 ont en effet été transportés par bateau et débarqués à Saint-Dyé, notamment la pierre de Bourré, la pierre d'Apremont, ou les ardoises de Trélazé. Les aménagements du port étaient alors sommaires, mais ils se sont développés progressivement au cours des siècles suivants, pour répondre aux nécessités du commerce, et permettre l'approvisionnement de Chambord.

Ainsi en 1750, le maréchal de Saxe, auquel Louis XV a attribué Chambord, demande que des aménagements soient effectués à Saint-Dyé pour le débarquement des subsistances de son régiment de cavalerie. Les travaux adjugés en 1869 à un entrepreneur de Blois comprennent notamment la réalisation de « terrasses, battis, perrés et pavés » sur une longueur d'environ 680m et une largeur variant de 8 à 16m, et la réalisation de deux rampes d'accès à la Loire.

Ces aménagements sont complétés dans la première moitié du 19^{ème} siècle : le port du 18^{ème} est relié au « chantier » situé en amont par un nouveau quai de 180m de long, et plusieurs cales d'accès à la Loire sont réalisées. Au milieu du 19^{ème} siècle, les rapports de l'ingénieur en chef Coumes signalent que la ville de Saint-Dyé possède un port très commerçant et que des quantités considérables de vins et de bois de chauffage et de construction y sont embarquées chaque année. Le port s'étend alors sur 900m de long.



A la fin du 19^{ème} siècle, le port est délaissé et s'enfonce peu à peu. Il est redécouvert durant l'hiver 1982, à la suite d'un étiage sévère durant lequel des structures réapparaissent. En 1985, le port est dégagé, consolidé, rejointoyé, et les cales sont restaurées.

Dans sa configuration actuelle, le port est composé d'un quai haut et d'un quai bas (tablier) reliés par un long perré. Il comprend dix « cales abreuvoirs » simples et une petite « cale abreuvoir » double à tablier bas. Le quai supérieur est bordé par l'ancien mur d'enceinte du village, et porte un alignement de platanes aujourd'hui centenaires, qui s'accorde avec les proportions du site, en soulignant sa linéarité. L'ensemble constitue un patrimoine historique et paysager exceptionnel, particulièrement représentatifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du val de Loire patrimoniale mondial.



Port de Saint-Dyé. La maîtrise de la végétation du perré préserve la perception de l'ouvrage. (photo GEOSCOPE 2011)



L'Atlas de Trudaine (vers 1750) ne mentionne qu'une cale à l'amont du village. (source : archives nationales)



La carte de l'ingénieur Coumes (1848) montre les aménagements réalisés dans la première moitié du 19^e (perré et cales). Le projet de barrage du bras nord de la Loire (en rouge) n'a pas été réalisé. (source : Région Centre – Inventaire régional)



Plusieurs escaliers sont aménagés dans le perré (source : Région Centre – Inventaire régional)



Port de Saint-Dyé aux environs de 1900 (source : Conseil Départemental du Loir-et-Cher)



vue de Saint-Dyé depuis la rive droite à suèvres (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Le port du Vivier à Cour sur Loire

Le port du Vivier, à Cour-sur-Loire, présente la particularité d'être implanté à la confluence de la Tronne et de la Loire, qui offrait un havre naturel à l'abri des courants du fleuve. Moins homogène et de dimension plus modestes que le port de Saint-Dyé, il est constitué d'un quai supérieur, d'un perré, et de quatre rampes permettant l'accès au fleuve. Avec le front bâti qui le surplombe, il forme une composition paysagère remarquable, et la silhouette villageoise la plus pittoresque du territoire d'étude.



Perré et cale au Vivier (photo Geoscop 2011)



Port du Vivier à la fin du 19^e siècle (carte postale)



Le Vivier - confluence Loire-Tranne (photo Geoscop 2011)



Le Vivier vu depuis la rive droite à Montlivault (photo Geoscop 2011)

Les ouvrages isolés

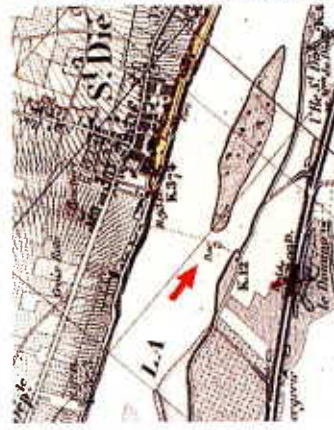
Le périmètre proposé au classement compte plusieurs ouvrages isolés, rampes simples ou doubles, aménagées pour permettre l'accès au fleuve en d'autres points que les ports plus importants.



A 500 m à l'aval du Vivier, le village de Cour sur Loire. A Ménars, une rampe débouche devant la grille du parc, dispose d'une simple rampe, au milieu de laquelle est aménagée la fontaine de Saint-Martin, objet de pèlerinage. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Plusieurs rampes ont été spécialement aménagées pour les bacs qui permettaient aux hommes et aux bêtes de traverser le fleuve. La mise en place d'un service de bac faisait l'objet d'une concession par l'administration, qui participait généralement à l'aménagement des ouvrages nécessaires à l'accostage des chalands. Le bac reliant Ménars à Montlivault, très apprécié par les habitants de la rive gauche voulant se rendre à la gare de Ménars ouverte en 1846, a ainsi bénéficié de travaux d'amélioration des rampes d'accès au fleuve sur les deux rives, dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.



La carte du val réalisée par les Ports et Chaussées dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle atteste l'existence de deux services réguliers de bac dans le secteur étudié : l'un entre Cour-sur-Loire et Montlivault -qui a justifié l'aménagement d'une rampe isolée sur la rive gauche- et l'autre entre Saint-Dyé sur Loire et Suèvres. Celui-ci explique le tracé de la route des Grillons, à Suèvres, qui reliait le village au débarcadère. (Document DREAL Centre-Val de Loire 2013)



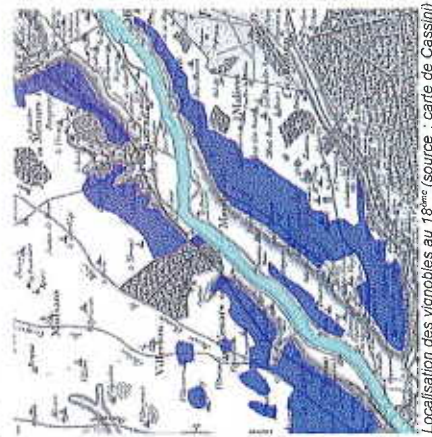
2.2.6 Des paysages jardinés entretenus par une agriculture diversifiée

Une agriculture diversifiée et spécifique du Val de Loire se maintient dans le val amont de Blois, notamment la vigne, le maraîchage, et des prairies humides.



Carte de l'occupation du sol dans le val et sur les coteaux (DREAL Centre-Val de Loire 2020 à partir des données Corine Land Cover 2012)

La vigne



Localisation des vignobles au 18^{ème} (source : carte de Cassini)

Jusqu'à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, la vigne occupait une grande partie de la terrasse alluviale qui sépare la vallée de la Loire et celle du Cosson. Elle était aussi très présente sur le rebord du plateau de la rive droite, comme le montrent la carte de Cassini ci-jointe (18^{ème}). Les vins du Blésois étaient majoritairement destinés à la consommation des habitants de Paris et de ses environs. La vigne a ainsi contribué au développement des bourgs tels que Montlivault et Saint-Claude-de-Diray, qui en conservent de nombreuses traces.

Le phylloxera puis la concurrence croissante des vins du Midi, favorisée par l'essor du chemin de fer, ont fortement réduit l'ampleur du vignoble blésois au cours du 20^{ème} siècle. Reliques de ce grand vignoble, des parcelles de vigne sont aujourd'hui toujours présentes sur le coteau et le rebord du plateau de la rive gauche (Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Vineuil), où elles connaissent un nouveau dynamisme dans le cadre de l'AOC Touraine-Cheverny.



Vigne sur le coteau à Vineuil (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



Vigne à Nozieux (Saint-Claude de Diray) (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

La vigne contribue au maintien de Sur la rive droite, à la limite des communes de Montlivault et coupures d'urbanisation, et offre un Saint-claude-de-Diray, le secteur des « Murs de premier plan valorisant à certaines Nozieux », sur le rebord du coteau, offre un remarquable vis-à-vis au château de Ménars.

Le maraîchage et les cultures spécialisées

Légères, bien drainées et se réchauffant vite, les terres du val sont particulièrement favorables aux cultures maraîchères, qui demeurent très présentes dans le val au côté des grandes cultures. Pratiqué par des particuliers sur des petites parcelles en pied de coteau (Montlivault), ou en plein champ par des professionnels, le maraîchage contribue au maintien de la mosaïque agricole qui a façonné les paysages jardinés du Val de Loire.



Jardins maraîchers en pied de coteau à Montlivault (photo DREAL Centre-Val de Loire 2011)

2.2.6 Le patrimoine bâti vernaculaire

Les paysages du val à l'amont de Blois possèdent un patrimoine bâti riche et diversifié. Outre les châteaux (Ménars, Saint-Denis sur Loire, Montlivault...), les fermes, moulins, édifices religieux, manoirs, maisons de marinières ou maisons de maîtres, témoignent de la variété des fonctions et des activités longtemps exercées sur ce territoire : le transport, de marchandises sur la Loire, la villégiature des riches bûcherons, la viticulture, les productions maraîchères pour Blois et ses environs, l'activité des domaines agricoles dépendant de Ménars...

Malgré la diversité des formes et des fonctions, ce patrimoine bâti tire son homogénéité de l'usage de matériaux locaux (en particulier le calcaire de Beauce et la tuile plate de Sologne) qui se marient avec des matériaux traditionnels longtemps acheminés par la Loire, tels que l'ardoise et le tuffeau.

On relèvera tout particulièrement la présence de très nombreux murs de pierre qui ceignent les propriétés, ainsi celui du domaine de Ménars, dans les rues et le long de la Loire à Cour-sur-Loire : ils constituent des ensembles maçonnés remarquables, marquant les paysages du val . Ils forment des éléments de paysage à protéger.



Culture de courgettes en plein champ au pied de la levée, à Montlivault. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Une nouvelle production originale témoigne des conditions très favorables que le val et la terrasse agricole de la rive droite procurent au maraîchage : la culture de l'igname est pratiquée depuis une vingtaine d'années dans les communes de Montlivault, St-Claude-de-Diray, et Vineuil, qui en produisent environ 600t/an. La partie aérienne de ce tubercule se développe le long de fils tendus en lignes parallèles, dont la géométrie évoque les rangs de vigne.



Cultures d'ignames devant Nozieux. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

L'élevage sur prairies

Le pâturage et le pastoralisme ont longtemps contribué à l'entretien des bords de Loire, autrefois dépourvus de la végétation qui tend aujourd'hui à fermer les vues sur le fleuve. Ces pratiques ont presque disparu dans le Loir-et-Cher, favorisant l'enfrichement des terrains humides proches de la Loire, les moins valorisés par l'agriculture actuelle. Une activité d'élevage traditionnelle se maintient toutefois à la pointe ouest du val d'Avaray, et préserve une vaste prairie ouverte qui ménage des vues remarquables sur le village de Cour sur Loire en arrière-plan. L'éleveur qui utilise cette prairie contribue également au maintien d'une vaste prairie alluviale à proximité du château de Saint Denis sur Loire, dans un secteur déjà très reforesté par les boisements.



Prairie pâturée à Suèvres et Cour sur Loire. Village du Vivier visible en arrière-plan. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2011)



Portions du mur qui entourait le domaine de Nozieux (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2011)



Mur d'une propriété bordant la route de Suèvres au Vivier (Cour sur Loire) (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2011)



Murs bordant la RD 2152 dans la traverse du domaine de Ménars (Photo DREAL Centre-Val de Loire 2011)



Rue menant à la Loire à Cour sur Loire (mur du parc de Ménars à droite) (Photo DREAL Centre -Val de Loire 2011)

Les hameaux de **La Rue**, à Suèvres, et de **Nozieux** à Saint-Claude de Diray, sont représentatifs d'un modèle d'urbanisation courant dans le Val de Loire, joignant une demeure prestigieuse (maison de maître, manoir, château) à un hameau rural. Ils ont conservé leur cohérence architecturale et sont restés circonscrits dans leurs enveloppes bâties initiales, encadrées par des coupures d'urbanisation qui valorisent leur perception.

Le **hameau de la Rue** est constitué d'un manoir, de ses dépendances et de plusieurs fermes, isolés des hameaux voisins du Vivier et de Fleury par des espaces agricoles (vergers, prairies, cultures), qui descendent du plateau jusqu'au val, et mettent en valeur la silhouette de cet ensemble homogène.



La Rue – vue aérienne



Entrée nord du hameau depuis la RD 2152. A gauche le mur du manoir. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)



La Rue vue de la route de Cour à Suèvres. On distingue à gauche le manoir et les arbres de son parc. (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Le village de Nozieux, à Saint Claude de Diray, face à Ménars, s'est développé sur le coteau, à l'arrière de l'ancien château aujourd'hui détruit. Son enveloppe est restée homogène et compacte.



Nozieux – vue aérienne (IGN)



Arrivée à Nozieux par la route de Montlivault (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Deux autres éléments remarquables doivent être cités : le **manoir de La Motte** à Fleury (Suèvres), et la **ferme fortifiée du Grand Port** à Suèvres.

Implanté à mi-coteau, entouré de douves, protégé par des murs fortifiés et doté d'un colombier, le **manoir de La Motte** est une ancienne demeure seigneuriale mentionnée dès le 13^{ème} siècle. La ferme de Fleury lui faisait face.



Le manoir de la Motte (photo DREAL Centre-Val de Loire 2012)

Implantée en bas du coteau, en limite du val inondable, la ferme du Grand port est un ensemble de 2ha partiellement bâti et entièrement clos de murs, qui reste bordé sur trois cotés par des espaces cultivés.



Ferme du grand Port – vue aérienne

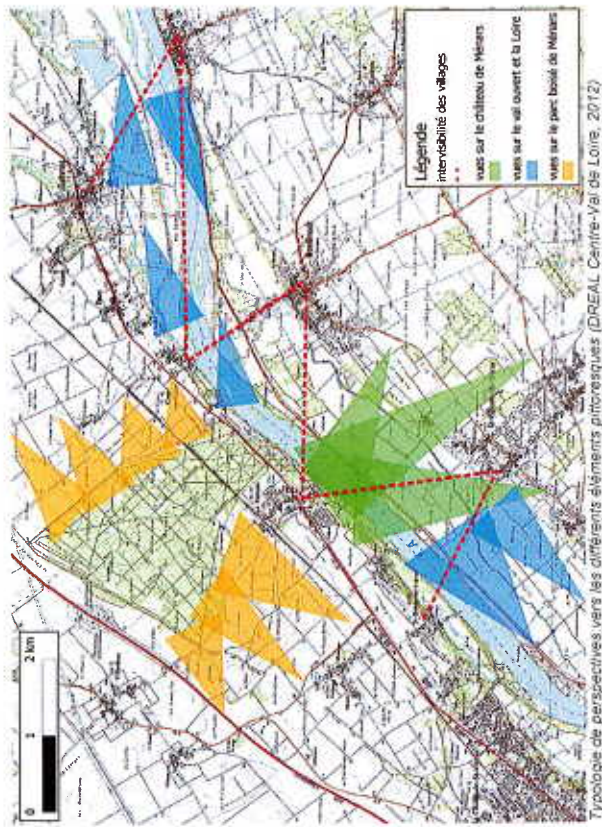


Ferme du Grand Port (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2012)

2.2.8 Des vues emblématiques

L'ensemble de ces différents éléments forme une composition remarquable, à l'échelle d'un tronçon de Loire complet. Elle offre de nombreuses vues et perspectives majeures :

- sur la Loire, depuis les levées et les routes longeant le fleuve ;
- sur la silhouette des villages, se faisant face d'une rive à l'autre ;
- sur la façade monumentale du château de Ménars et sur son parc dominant la Loire ;
- sur son grand parc boisé émergeant du plateau cultivé.



Typologie de perspectives vers les différents éléments pittoresques (DREAL Centre-Vai de Loire, 2012)



Perspective sur le fleuve à Cour sur Loire (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2011)

2.3- Critère de classement : un site pittoresque

Aux portes de l'agglomération blésoise, la Loire redresse son cours et du fait de la géologie, rétrécit son lit majeur. Le tronçon de val compris entre Saint-Dyé et Saint-Denis-sur-Loire s'insère en trait d'union harmonieux entre la vaste plaine ouverte de la Petite Beauce en rive droite et la Sologne en rive gauche. La relative ouverture du paysage et le viaduc de l'ancienne voie ferrée qui traverse la vallée à Vineuil, révèle la topographie marquée du val, et une organisation du territoire où s'exercent avec force plusieurs éléments structurants de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine mondial.

Une succession remarquable d'ambiances paysagères naturelles, agricoles ou bâties s'y enchaînent. Le château de Ménars (XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles) et son vaste domaine, un temps propriété de Mme de Pompadour, puis de son frère Marigny, constituent le repère patrimonial du site. A une poignée de kilomètres, rive gauche, Chambord, son mur d'enceinte en avant poste, un peu masqué par le développement de friches, règne dans son écrin de forêt solognote.

La composition formée relève ainsi du critère pittoresque, soit un paysage identitaire ligérien affirmé et préservé, contrôlé par un grand domaine

Un château et son parc dominant le fleuve : le domaine de Ménars

Le château, sur le plateau surplombant la Loire, ses terrasses, ses jardins et son « Petit Parc » à flanc de coteau sont ordonnés et mis en scène en lien étroit avec le fleuve, à la manière des demeures et jardins d'inspiration italienne à l'époque de la Renaissance.

Ils sont principalement visibles depuis la rive gauche, tandis qu'en rive droite la présence du domaine est révélée par un vaste parc boisé clos par un mur de 9 kilomètres, qui s'impose en contrastant avec les espaces agricoles ouverts du plateau de la Petite Beauce. Mme de Pompadour puis son frère Marigny se sont adjoints le concours d'Ange Jacques Gabriel et de Soufflot pour embellir le château de facture classique. Le petit parc et ses jardins, en balcon sur la Loire, aménagés au XVIII^{ème}, à la française, ont été remaniés un siècle plus tard dans le goût de l'époque.

Outre le parc forestier de près de 400ha, ceinturé à l'imitation de Chambord, le domaine comprenait un certain nombre de fermes dont celle de Nozieux, rive gauche, à portée de vue du château. L'influence du château s'exerçait tout alentour.

Une structure urbaine lisible et préservée

Les coteaux sont rythmés par l'alternance de villages implantés à l'abri des crues, soit en front de Loire, soit en retrait derrière le val agricole. Leur silhouette est mise en valeur par des coupures agricoles ou boisées relativement bien préservées, malgré la proximité de l'agglomération blésoise. Signalés par leurs clochers ou leurs fronts bâtis tournés vers le val, les villages dialoguent de part et d'autre du fleuve. Les murs de pierre ceignant les propriétés sont très prégnants dans la perception des villages. Les villages de Cour sur Loire et de Saint-Dyé-sur-Loire ont élaboré une ZPPAUP qui protège leur riche patrimoine.

Un patrimoine fluvial riche et diversifié

Entre Saint-Denis sur Loire et Saint-Dyé, les bords de Loire offrent une grande variété d'ouvrages aménagés pour permettre le transport des marchandises ou des hommes par bateau. Saint-Dyé et Cour-sur-Loire, implantés en bord de Loire, sont dotés de véritables ports (quais, cales, rampes et perrés), auxquels s'ajoutent plusieurs rampes et cales plus modestes réalisées au droit des villages plus éloignés du fleuve.



Vue sur le château de Ménars depuis la rive gauche (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2011)



Vue sur Cour sur Loire depuis la rive gauche à Montlivault (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2012)



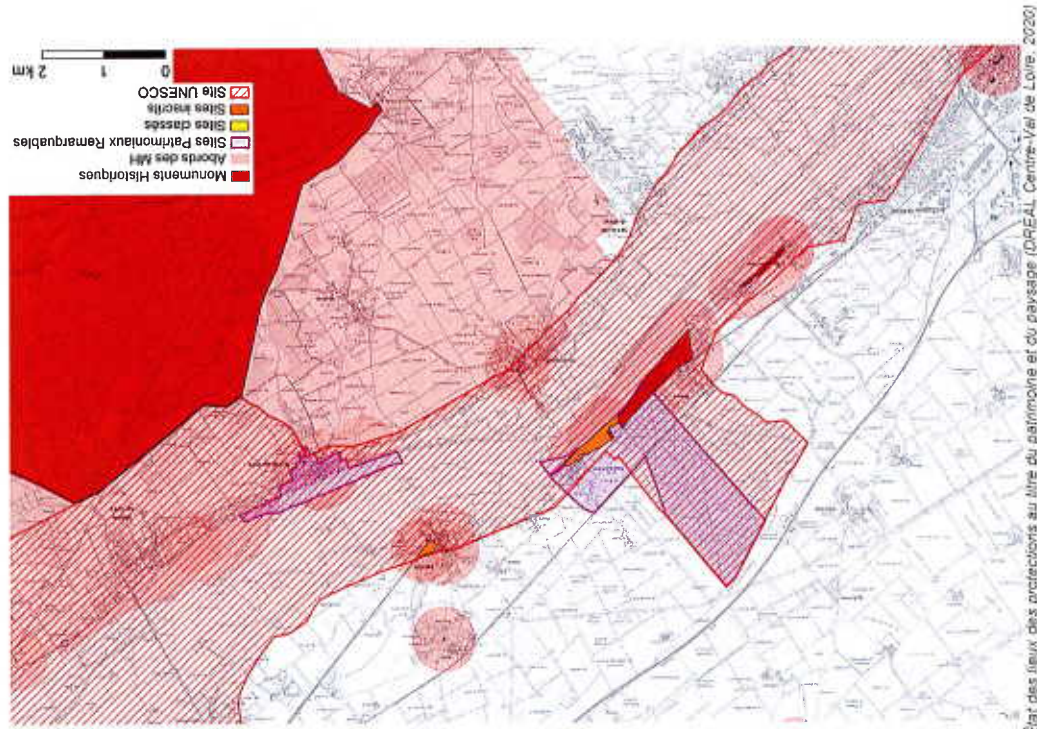
Vue sur le parc boisé et son mur depuis le plateau agricole (photo DREAL Centre-Vai de Loire 2012)

Saint-Dyé a été le port associé à Chambord, par lequel sont passés les matériaux de construction. Au XIXème y transitaient encore de très grosses quantités de vin issu des considérables superficies de vignobles voisins et de bois provenant de Sologne.

Le périmètre proposé au classement compte également 15 kilomètres de levées et un ouvrage exceptionnel : le déversoir de Montlivault, aménagé en 1890. Ces ouvrages jouent un rôle important dans la perception du val, d'une part en soulignant l'horizontalité des lignes de force du paysage, d'autre part en procurant des points de vue remarquables sur le fleuve ou sur le val agricole, depuis les routes et chemins qui les empruntent.

Des paysages agricoles typiques du val de Loire
Résistant à la pression urbaine, à l'uniformisation des pratiques culturelles et à la généralisation de la céréaliculture, des paysages agricoles divers et typiques du val de Loire se maintiennent dans le val et sur les coteaux : la vigne-autrefois très répandue - sur le coteau et le rebord du plateau (Ménars, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray), le maraîchage dans le val et sur le coteau (Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Vineuil), les prairies pâturées dans le val (Suèvres, Saint-Denis-sur-Loire).

3- LES PROTECTIONS EXISTANTES



4- LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

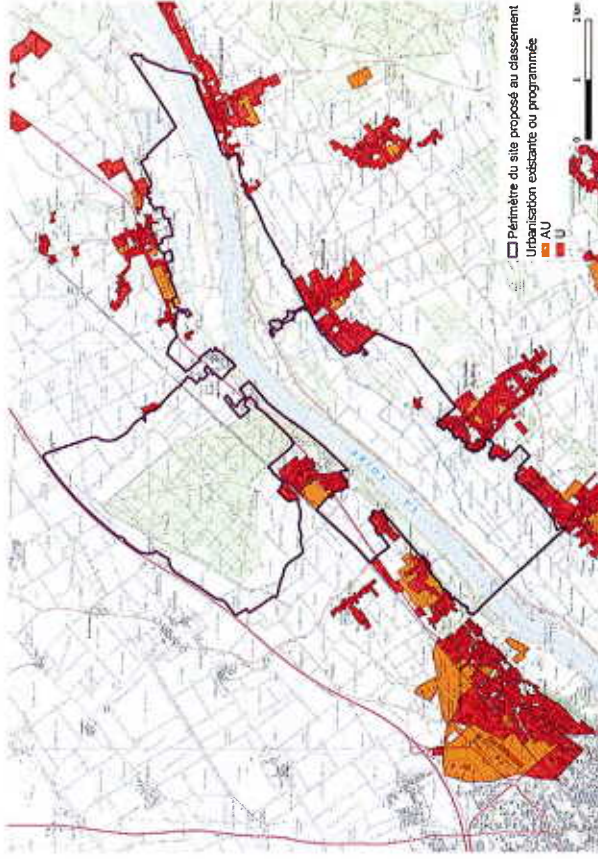
4.1 Justification de la protection

Malgré la proximité de l'agglomération blioise, les grandes structures paysagères du site ont été relativement préservées, en particulier, l'alternance de zones bâties et de coupures vertes sur les coteaux, le caractère non-urbanisé du val inondable, et des paysages agricoles typiques (vigne, maraîchage) qui résistent à l'intensification.

Les qualités paysagères du site peuvent cependant être menacées par plusieurs phénomènes :

- une prise en compte insuffisante du patrimoine bâti et du patrimoine fluvial non protégés ;
- des extensions urbaines non-maîtrisées, pouvant progressivement entraîner le mitage du val et des coteaux, et la suppression des coupures vertes ;
- la fermeture des vues et des perspectives, notamment par le développement des boisements dans le lit de la Loire (ripisylve) et dans le val.

La carte ci-dessous représente l'urbanisation existante ou programmée dans les PLU et PLUi des communes à l'amont de Blois. Elle illustre la tendance à la formation d'un continuum urbain parallèle à la Loire sur chaque rive, et la fragilité des coupures d'urbanisation.



État des lieux de l'urbanisation existante ou programmée dans le secteur concerné par le projet de classement (sources : Geoportail de l'urbanisme, DDT du Loir-et-Cher - 2020)

Les principaux monuments historiques sur le secteur d'étude :

- le château de Ménars et le Petit Parc (classé en 2 temps : 15/02/1949 puis 21/08/1986) ; sont protégés l'édifice, le Petit Parc, le jardin, la terrasse, la rampe d'accès, le nymphée, le bassin, les communs, le kiosque ;
- le château la parc de Cour-sur-Loire (inscrit en 2 temps : 10/10/1961 puis 08/09/1993) ; sont protégés, le château, les communs, le parc, le jardin d'agrément
- l'église Saint-Vincent de Cour-sur-Loire (classé en 2 temps : 10/07/1846 puis 1862)
- l'église de Montlivault (inscrite en 2 temps : 25/02/1948 puis 12/04/2010)
- le château de Montlivault (inscrit le 13/07/1987)
- l'église de Saint-Dyé-sur-Loire (classée le 02/04/1931)
- l'église Saint-Christophe de Suèvres (classée le 27/07/1921)
- le château des Forges de Suèvres (inscrit le 04/10/1946)
- l'église Saint-Lubin de Suèvres (classée le 31/12/1862)
- les restes dans anciennes fortifications de Suèvres (inscrit le 27/09/1946)
- le château de Saint-Denis-sur-Loire et son parc (inscrit le 06/03/1948 et classé le 05/12/1988) ; sont protégés l'édifice, la chapelle, l'église, le parc, les douves, la tour, le terrain, les décors intérieur
- le Domaine National de Chambord (classé en 3 temps : 31/12/1840, 02/04/1997 puis 22/01/1999)

Deux sites patrimoniaux remarquables (SPR)

- le SPR de Cour-sur-Loire (ex AVAP) depuis le 05/07/2014 qui couvre toute la partie du Grand Parc du château de Ménars située sur la commune de Cour-sur-Loire ainsi que les espaces agricoles et bâtis entre la voie de chemin de fer au Nord et la Loire au Sud.
- le SPR de Saint-Dyé-sur-Loire (ex ZPPAUP) depuis le 15/04/1992 qui couvre le bourg historique de Saint-Dyé-sur-Loire ainsi que la Loire

Le Périmètre Délimité des Abords de Chambord, arrêté le 30/12/2019, couvre un large secteur autour du parc du château de Chambord.

Les sites inscrits :

- les quais de la Loire à Cour-sur-Loire (inscrits depuis le 22/02/1945)
- l'église de Saint-Lubin, le château des Forges et leurs abords à Suèvres (inscrits depuis le 21/09/1944)

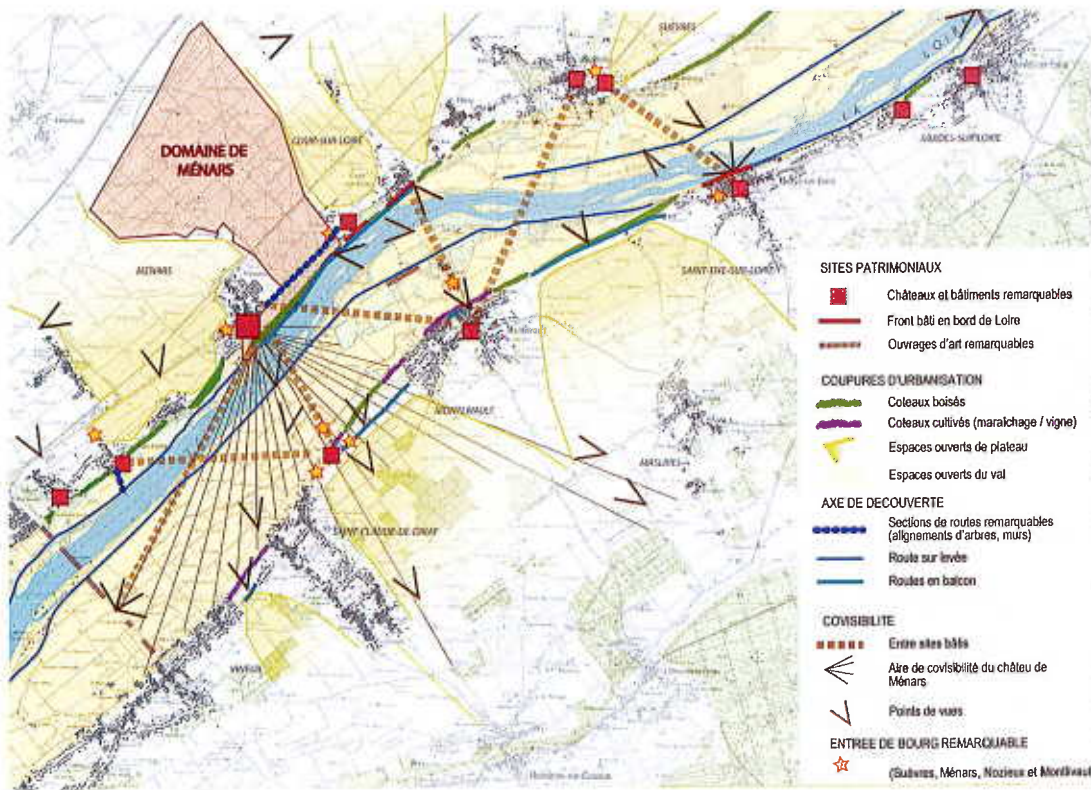
4.2 Principes de délimitation du site

Le classement proposé vise à protéger les principaux éléments qui contribuent au caractère remarquable du val à l'amont de Blois :

- Le cœur patrimonial du site constitué par le **domaine de Ménars**, incluant la couronne extérieure du parc boisé de 470 ha situé au nord de la RD 2152, ainsi que l'aire de perception visuelle du monument depuis la rive gauche du fleuve (plaine agricole et rebord du plateau).
- Les **fronts bâtis des villages en bord de Loire** (Cour-sur-Loire et Saint-Dyé-sur-Loire), ainsi que les hameaux de Nozieux (Saint-Claude-de-Divay) et de la Rue (Suevres), dont les qualités patrimoniales et la situation dans le site justifient une attention particulière.
- Les **vues lointaines entre les villages de coteau** (même s'ils ne sont pas eux-mêmes inclus dans le site classé)
- Les **vues et perspectives remarquables** vers le château, les villages de coteau, la Loire, le val agricole, les ports et les fronts bâtis
- Les **coteaux boisés ou cultivés** en tant que coupures vertes, prolongées sur le plateau agricole par des espaces de respiration paysagère entre les ensembles bâtis.
- La **Loire et le val inondable**, dont l'ouverture visuelle doit être préservée.
- Les **paysages agricoles caractéristiques** du Val de Loire (vigne, maraîchage, prairies pâturées dans le Val...).
- Les **ouvrages fluviaux et portuaires** liés à la navigation sur la Loire : : quais, cales, rampes, duits...
- Les **ouvrages de protection contre les crues** (levées et déversoir de Montivault), qui jouent un rôle majeur dans la perception du val, en structurant les paysages du val par leurs lignes horizontales, et en offrant des vues remarquables sur le site.

Pour y parvenir, la délimitation du périmètre proposé au classement repose sur plusieurs principes :

- Fixer la limite aval du site sur l'ancien viaduc ferroviaire, du coteau de Vrneuil à celui de Saint-Denis-sur-Loire, qui matérialisera une « porte d'entrée » dans le site
- Fixer la limite amont du site entre Saint-Dyé et Suevres, pour ne pas inclure des portions du val altérées par les carrières (rive droite) et par le mitage urbain du coteau (rive gauche)
- Couvrir l'ensemble des parties non-urbanisées du val inondable et des coteaux
- Prolonger le périmètre sur plusieurs portions du plateau agricole sur les deux rives, pour maintenir des espaces de respiration paysagère entre les zones bâties et pour préserver les aires de perception visuelle du domaine de Ménars (vue sur le mur du parc boisé sur la rive droite, vue sur le château depuis la rive gauche)
- Éviter les zones urbanisées à l'exception des secteurs à forte valeur patrimoniale et paysagère (hameaux de Nozieux et de La Rue)
- Éviter la superposition du site classé et des périmètres de protection des monuments historiques (exclusion des périmètres MH)



Cartographie des atouts paysagers du territoire étudié (carte DREAL - GEOSCOPI 2012)

5- PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE

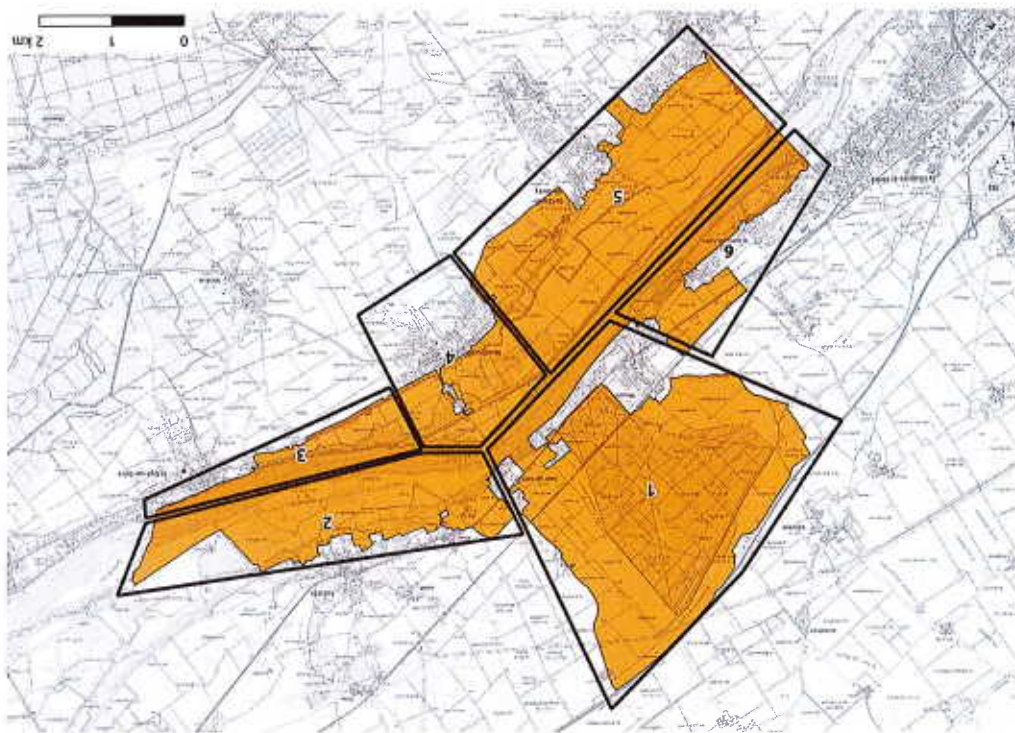
5.1 Surfaces

Superficie du périmètre proposé au classement : 2 877 hectares.

Communes	Superficie de la commune (en ha)	Superficie proposée au classement (en ha)	Pourcentage de la surface communale classée	Part de la commune dans la surface classée
La Chaussée-Saint-Victor	670	3	0,4%	0,1%
Saint-Denis-sur-Loire	1247	220	17,6%	7,6%
Ménars	453	331	73,1%	11,5%
Villerbon	1728	61	3,5%	2,1%
Mulsans	1606	22	1,4%	0,8%
Cour-sur-Loire	599	542	90,5%	18,8%
Suèvres	3680	527	14,3%	18,3%
Saint-Dyé-sur-Loire	552	55	10,0%	1,9%
Maslives	735	30	4,1%	1,0%
Montlivault	1099	451	41,0%	15,7%
Saint-Claude-de-Diray	914	430	47,0%	14,9%
Vineuil	2234	205	9,2%	7,1%

5.2 Périmètre

La carte ci-dessous découpe le périmètre en six zones décrites à la page suivante.



Périmètre proposé au classement – découpage en secteurs

Description zone par zone, à partir du château et du parc de Ménars, dans sens des aiguilles d'une montre, de l'ouest vers l'Est sur la rive droite, puis de l'Est vers l'ouest sur la rive gauche.

Zone 1

Le périmètre inclut le Grand parc boisé de Ménars ainsi que les espaces agricoles alentour assurant le dégagement des vues sur le mur du parc, notamment depuis la route communale qui relie le hameau de la Bouzize (Suèvres) au village de Cour-sur-Loire. Cette limite est calée sur l'A10 au nord et sur la Vallée chère au l'ouest. Le périmètre exclut le reste du domaine, classé MH au sud de la RD 2152.

Il exclut les zones bâties du bourg de Ménars ainsi que la zone AU du PLU destiné à l'aménagement d'une ZAC (projet des Coutures).

A Cour-sur-Loire, le périmètre comprend les quais de la Loire mais s'arrête à la limite du front bâti sans l'inclure (existence d'une AVAP). Il inclut en revanche les secteurs non-bâties qui maintiennent une coupure d'urbanisation entre le secteur du bourg (autour du château de Cour-sur-Loire) et celui du Vivier, notamment aux abords de la RD 2152.

Zone 2

A Suèvres, le périmètre intègre le hameau de la Rue en raison de ses qualités architecturales et de la sensibilité paysagère de ses abords (coupures agricoles).

A partir du hameau de Fleury, en se dirigeant vers l'Est, le périmètre accroche le coteau en excluant les zones bâties ou à urbaniser. Il englobe cependant le manoir de la Motte (site bâti remarquable non protégé). La ferme du Grand Port est laissée en dehors du périmètre, qui se cale cependant sur son mur d'enceinte pour protéger ses abords.

Au niveau du bourg de Suèvres, le périmètre suit le pied du coteau bâti, mais remonte sur celui-ci pour inclure des prairies closes de mur qui offrent un premier plan remarquable à la silhouette bâtie du village (Eglise de Saint-Lubin notamment).

Le périmètre suit le coteau à mi-pente dans le secteur du Châtelier, jusqu'au hameau de Ruabourg, puis il oblique vers la levée en longeant le plan d'eau du Domino, qu'il n'inclut pas.

Le périmètre suit la levée vers l'ouest jusqu'au lieu-dit la Brûlée, où il change de direction pour traverser la Loire en direction de Saint-Dyé-sur-Loire.

Ce périmètre inclut le val inondable entre le coteau et la Loire.

Zone 3

A Saint-Dyé-sur-Loire, le périmètre inclut l'ensemble des aménagements portuaires (perré, quai, cales) ainsi que le cheminement planté de platanes, mais il se cale sur le tracé de l'ancien mur d'enceinte en pied de coteau, et n'inclut pas les parties bâties du village (existence d'un SPR – site patrimonial remarquable).

A la sortie de Saint-Dyé-sur-Loire, le périmètre se cale sur le sommet du coteau boisé (Coteau Billard), en excluant le hameau de l'Ecuelle.

Zone 4

Au droit du village de Montivault, le périmètre longe le coteau au plus près des parcelles bâties afin de protéger les espaces jardinées et cultivées du coteau et du val.

Le hameau situé dans le val, est exclu du périmètre, qui longe au plus près des parcelles urbanisées. Le centre équestre situé au lieu-dit l'Herbage, entre la levée et la Loire, est en revanche inclus dans le site, de même que l'ancienne ferme des Bordes, qui se singularise par l'éperon maçonné destiné à protéger son pignon en cas de crue.

Zone 5

Entre Montivault et Saint-Claude-de-Diray, afin de préserver l'aire de perception visuelle du château de Ménars, le périmètre déborde sur le plateau agricole. Au sein de cet espace les vues lointaines sur le château de Ménars sont mises en valeur par la présence de parcelles de vigne sur le rebord du coteau.

Le hameau de Nozieux est inclus dans le périmètre en raison de sa valeur patrimoniale, de sa relation visuelle directe avec le château de Ménars, et de ses liens historiques avec celui-ci.

Le périmètre s'approche au plus près du flanc Est de l'enveloppe urbaine de Saint-Claude-de-Diray, dont il convient de maîtriser l'évolution, dans l'aire de perception visuelle du château de Ménars.

Entre le village de Saint-Claude-de-Diray et celui de Vrneuil, le périmètre suit le pied de coteau en remontant sur celui-ci pour préserver certaines coupures d'urbanisation qui présentent encore un intérêt paysager.

La limite ouest du périmètre est fixée sur la ligne horizontale formée par l'ancien viaduc ferroviaire de Vrneuil jusqu'à La Chaussée Saint-Victor, qui matérialise à la fois une limite visuelle et une porte d'entrée dans le site classé.

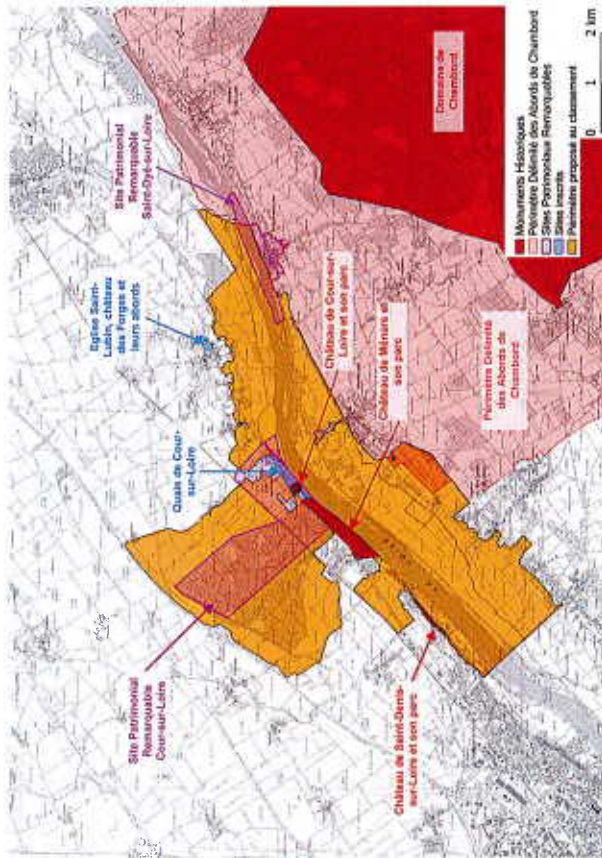
Zone 6

A Saint-Denis-sur-Loire, sur la rive droite, le périmètre suit le rebord du coteau au plus près des parcelles urbanisées en incluant le val jusqu'à l'allée de platanes bordant le parc du château de Saint-Denis-sur-Loire (classé MH), qu'il contourne avant de regagner le bord du coteau jusqu'à l'extrémité Est du hameau des Mées. Le périmètre remonte ensuite sur le coteau pour préserver la coupure agricole qui subsiste à l'Est de Saint-Denis-sur-Loire, de part et d'autre de la RD 2152, offrant des vues amples et dégagées à l'approche de Ménars.

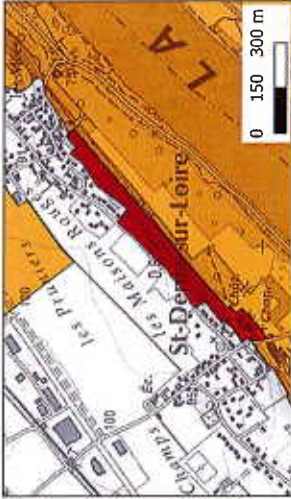
5.3 Complémentarité avec les outils de protections existants

Le plan de gestion du Val de Loire UNESCO dans lequel l'État et les collectivités se sont engagés à préserver les qualités et caractéristiques du bien qui contribuent à sa Valeur Universelle Exceptionnelle précise que les nouvelles protections mises en place devront tenir compte des mesures de protections déjà existantes. Il préconise la mise en place de Sites Patrimoniaux Remarquables (protections issues du code du patrimoine) pour les parties les plus urbanisées et le classement au titre des sites (loi du 2 mai 1930) pour les parties les moins urbanisées.

Sur le territoire concerné par le projet de classement, cette complémentarité a été recherchée au travers du tracé du périmètre afin de limiter les superpositions entre le futur site classé et les protections existantes (monument historique, périmètre délimité des abords de Chambord et sites patrimoniaux remarquables). Le détail de ces complémentarités est donné ci-après.

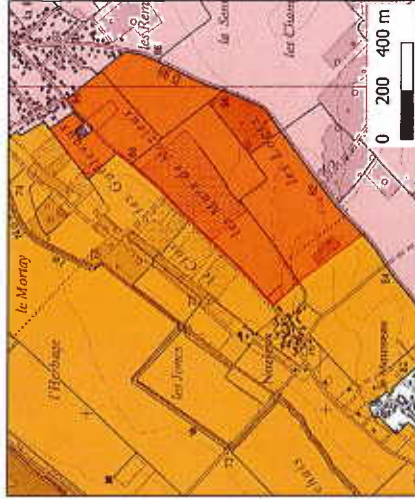


Complémentarité des protections paysagères et patrimoniales (DREAL Centre-Val de Loire, 2020)



Sur Saint-Denis-sur-Loire :

Les périmètres du monument historique (château et son parc) et du projet de site classé sont complémentaires sans superpositions.

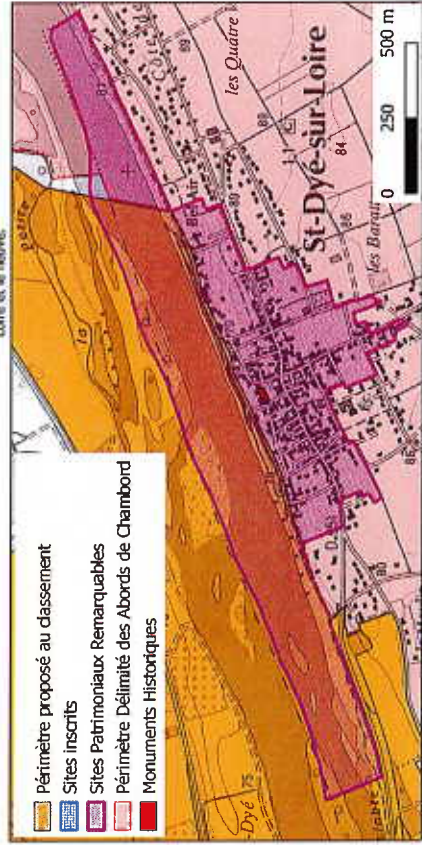


Sur Montlhault :

Superposition entre le PDA de Chambord et le projet de site classé dans le secteur entre le bourg et le hameau de Nozieux car ce secteur agricole est porteur d'un double enjeu :
- celui des perspectives vers les toits du château de Chambord dans le cadre du périmètre délimité des abords ;
- celui de la préservation des coupures agricoles sur les cotéaux et de la lisibilité du hameau de Nozieux dans le cadre du projet de classement du site.

Sur Saint-Dyé-sur-Loire :

Les périmètres du PDA de Chambord et du projet de site classé sont complémentaires sans superposition. Le site Patrimonial Remarquable et le projet de site classé se superposent sur les espaces en bord de Loire et le fleuve.



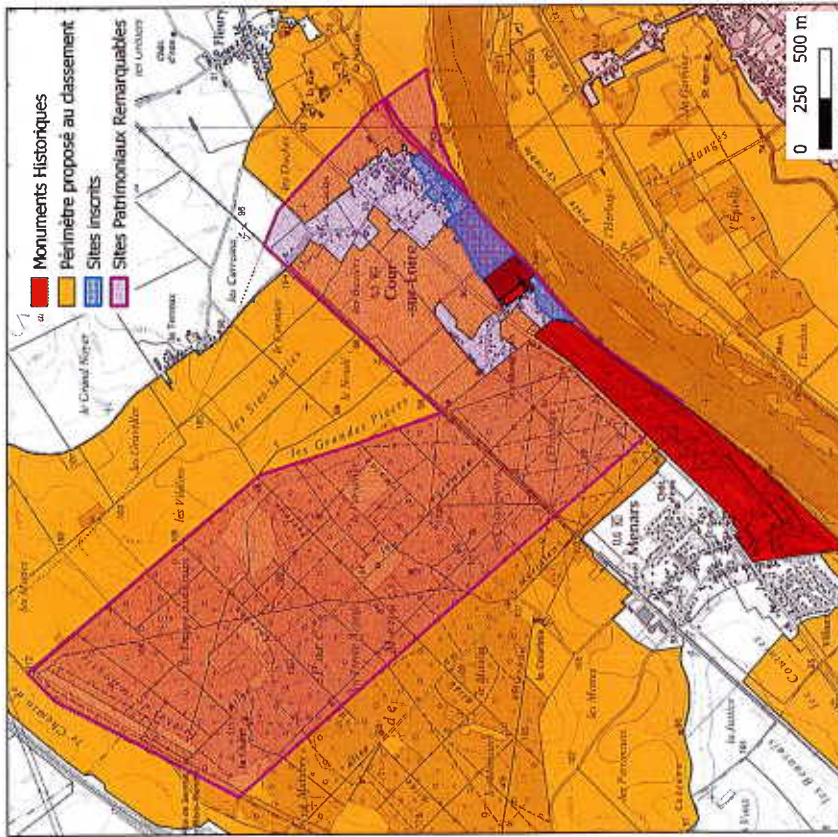
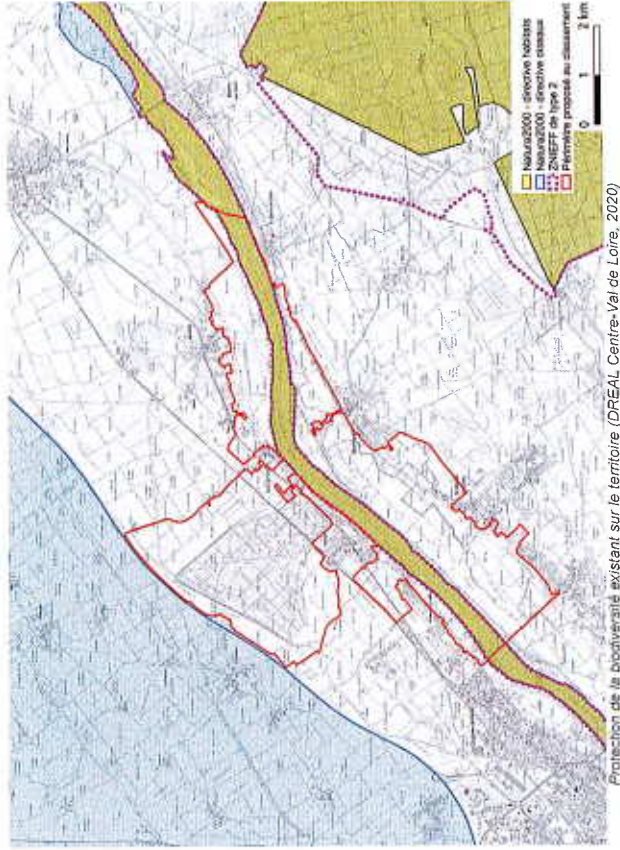
La Loire est couverte par deux sites Natura 2000 : la vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (directive habitat - FR2400565) et la vallée de la Loire et du Loir-et-Cher (directive oiseaux - FR2410001).

La vallée de la Loire de Mosnes à Tavers

Les objectifs et le plan d'action définis dans le DOCOB du site Natura 2000 concernent le maintien ou la restauration d'habitats. Plusieurs actions prévues répondent également aux enjeux paysagers du site classé : destruction de jeunes ligneux sur les grèves alluviales, restauration de pelouses et prairies, lutte contre le robinier en milieu ouvert, entretien d'arbres remarquables isolés, en alignement ou en lisière, ...

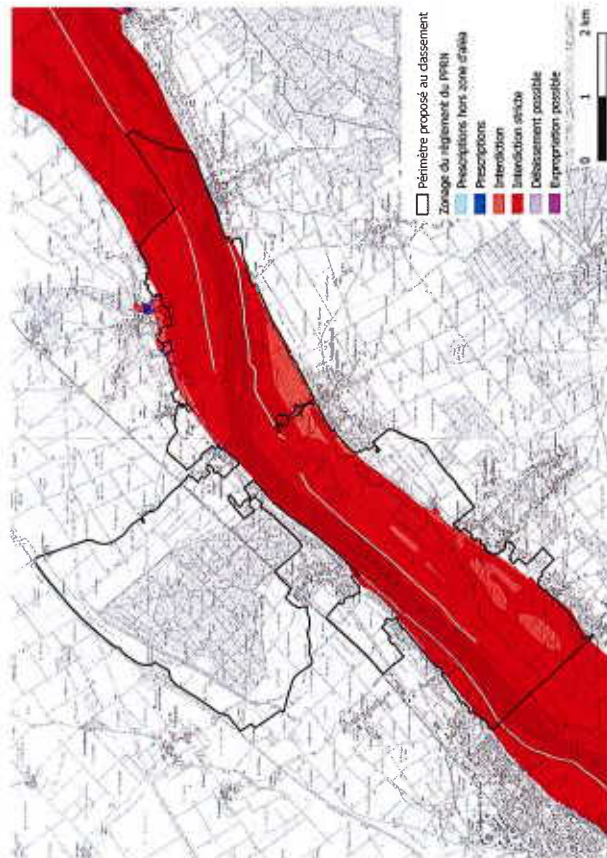
La vallée de la Loire et du Loir-et-Cher

Les objectifs et le plan d'action définis dans le DOCOB du site Natura 2000 concernent le maintien du corridor écologique de la Loire via le maintien ou la restauration d'habitats. Plusieurs actions prévues répondent également aux enjeux paysagers du site classé : lutte contre les espèces végétales envahissantes, limitation du développement de ligneux sur les grèves sableuses et les îlots, maintien ou restauration d'espaces ouverts de pelouses et de prairies, ...



Sur Cour-sur-Loire et Ménars :
Complémentarité des périmètres des monuments historiques (châteaux et parcs de Ménars et Cour-sur-Loire) et le périmètre proposé au classement sans superpositions.
Complémentarité entre le site inscrit (château de Cour-sur-Loire) et le périmètre proposé au classement sans superpositions.
Superposition entre le Site Patrimonial Remarquable de Cour-sur-Loire et le périmètre proposé au classement sur les secteurs agricoles et le Grand Parc de Ménars. Ces secteurs contribuent à la cohérence du périmètre d'ensemble du site classé afin :
- d'avoir un outil de protection homogène sur l'intégralité du Grand Parc de Ménars et ses abords permettant des perspectives vers le mur d'enceinte du parc boisé ;
- d'avoir une cohérence dans la prise en compte des coupures d'urbanisation qui contribuent au caractère pittoresque du site en permettant une bonne lisibilité des bourgs de part et d'autre de la Loire.

La majeure partie du périmètre proposé au classement est concernée par le plan de prévention des risques d'inondation (PPR). La constructibilité dans les secteurs en rouge est strictement interdite ou très limitée par le règlement du PPR.



Plan de prévention des risques d'inondation (DREAL Centre-Val de Loire, 2020)

6- ORIENTATIONS DE GESTION

Le site de « Ménars et le val amont de Blois » constitue un ensemble paysager patrimonial remarquable et cohérent à préserver, notamment au titre de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire, bien inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Pour autant, cette portion de la vallée n'en reste pas moins en évolution et ce processus doit se faire en préservant son authenticité et son intégrité. Afin de confirmer la valeur paysagère de cette portion de territoire et d'encourager l'exemplarité des évolutions futures, il est important de rappeler les principales caractéristiques identitaires du site, de présenter les enjeux majeurs et d'identifier les menaces et les fragilités.

Pour assurer la pérennité et la mise en valeur de ce site, il convient donc de préciser que **chaque projet nouveau doit être en cohérence avec son territoire et étudié au cas-par-cas**. C'est pourquoi les orientations de gestion sont déclinées selon les axes principaux d'aménagement ; chaque chapitre rappelle le constat et ses effets puis décline des principes de gestion. Ces principes sont essentiellement destinés à guider l'aménagement à venir du territoire. Ils ont pour objectif de définir l'évolution souhaitable du site classe, de manière à en conserver les caractéristiques remarquables et à répondre aux différents enjeux identifiés.

Les orientations de gestion n'ont pas de valeur juridique contraignante. Elles n'imposent pas d'obligations particulières dès lors qu'aucun projet n'est prévu sur une propriété. Elles constituent un cadre à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet susceptible de modifier l'aspect ou l'état du site classé, de manière à préserver l'esprit de lieux. Ces prescriptions seront prises en compte dans l'instruction de la demande d'autorisation prévue par l'article L.341-10 du code de l'environnement.

Elles pourront être reprises par les collectivités territoriales lors de l'élaboration de projets de territoire (documents de planification, plans de paysage...).

Ces orientations de gestions ont fait l'objet de quatre réunions publiques organisées en juin 2015 à Cour-sur-Loire, Suèvres, Saint-Claude-de-Diray et Montlivault.

Introduction

Le site classé de Ménars et le val en amont de Blois comportent de multiples richesses paysagères : fronts de Loire avec châteaux, parcs, bourgs et ports pittoresques ; espaces agricoles typés ; levées et coteaux aux riches points de vue, etc.

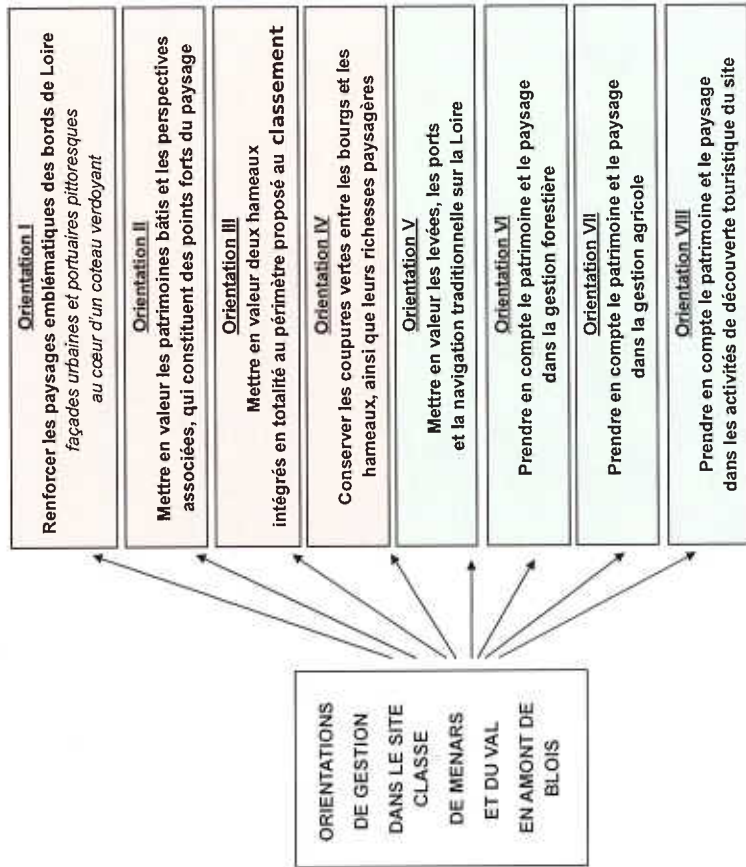
Les pressions urbaines en rebord de coteau, les pressions forestières dans les lieux les plus pentus et les plus humides, plus ponctuellement les pressions agricoles lorsqu'elles ne prennent pas en compte le patrimoine arboré ou aquatique, compromettent la préservation de ces richesses et leur mise en valeur. Par ailleurs, les fortes pressions touristiques sur les bords de Loire nécessitent également une gestion adaptée à la préservation des paysages patrimoniaux qui fondent la renommée du grand fleuve et son inscription au Patrimoine Mondial.

Aussi, les recommandations suivantes visent à éclairer les autorisations de travaux dans le périmètre proposé au classement.

Elles ont pour objectifs de préserver et d'entretenir les richesses patrimoniales et paysagères du périmètre classé, qui fondent son identité et ses attraits. Elles explorent également les possibilités de reconquêtes des perspectives fermées par des boisements, ou dégradées, qui diminuent le pittoresque des lieux ainsi que l'ampleur et la qualité des vues.

Les orientations de gestion ont été présentées aux habitants des communes concernées en rive droite et en rive gauche de la Loire, dans le cadre de quatre réunions thématiques, concernant la gestion agricole et forestière, la gestion du patrimoine paysager et le développement touristique. Il est en effet important que les acteurs locaux et les habitants du périmètre proposé au classement comprennent les objectifs poursuivis par cette procédure et les intègrent dès la conception de leurs éventuels projets.

Les orientations de gestion du site de Ménars et du val en amont de Blois s'organisent autour de huit grands objectifs, étroitement complémentaires.



Les quatre premières orientations concernent les champs des perspectives vers des patrimoines bâtis qui fondent le pittoresque des lieux :

- l'orientation I concerne de longs linéaires bâtis en bord de Loire intégralement patrimoniaux ;
- l'orientation II concerne des perspectives plus restreintes vers des bâtis pittoresques non situés en bord de Loire ;
- l'orientation III concerne deux hameaux patrimoniaux intégrés dans le périmètre classé ;
- l'orientation IV concerne des espaces encore agraires ou forestiers soumis à des pressions urbaines récentes.

Les quatre orientations suivantes de V à VIII concernent des principes de gestion thématiques.

Orientation : Opportunité

Renforcer les paysages emblématiques des bords de Loire combinent plusieurs éléments d'identité, avec une grande force esthétique :

- un front urbain pittoresque, expressif de l'histoire locale ;
- un château et son parc richement aménagé ;
- des ouvrages portuaires empierrés au cours du 18^{ème} ou du 19^{ème} siècle ;
- une localisation au cœur d'un coteau verdoyant, agraire ou forestier, qui met en valeur les éléments bâtis ou jardinés ;

L'ensemble est directement limitrophe du fleuve qui les magnifie.

Les éléments les plus caractéristiques sont :

- le château de Ménars associé à un parc aménagé sur les coteaux de Loire ;
- les bourgs de Cour-sur-Loire et de Saint-Dyé-sur-Loire
- le bourg de Saint-Denis-sur-Loire avec son village fortifié, son château édifié avant la construction de la levée, et une cale liée aux activités anciennes de navigation.

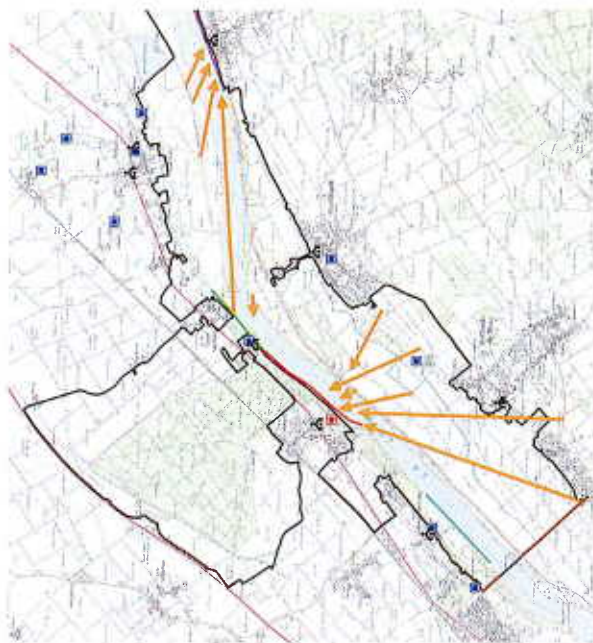
Les châteaux et bourgs ne sont pas intégrés au périmètre classé car déjà pris en compte par d'autres outils de protection (Site Patrimonial Remarquable, Monument Historique). Cependant, situés sur ses marges, ils sont très visibles depuis le site classé. Le traitement des vues qui en permettent la découverte à partir de la Loire, de ses berges et des zones portuaires, des varennes agricoles et du coteau concernent directement les orientations de gestion.

Principes de gestion

Ces paysages majeurs sont très sensibles, avec des enjeux patrimoniaux dominants. Les actions suivantes sont souhaitables dans le périmètre classé :

- **Maintenir l'ouverture paysagère vers le château de Ménars** par la coupe d'arbres et repousses sur les rives de la Loire le long du Parc de Ménars et côté rive Sud en face du château ainsi que sur les îles situées dans le lit du fleuve ;
- **Mettre en valeur le patrimoine lié à la navigation** : quais, perrés, escaliers... Les interventions devront prendre en compte la valeur patrimoniale de ces éléments par des interventions de qualité tant dans la restauration que dans l'entretien.

- **Entretien les quais de Cour-sur-Loire et de St-Dyé** : entretien et désherbage des pavés et empièrtements, conservation et mise en valeur du parapet, des fontaines, de l'échelle de crue, des escaliers de pierre et des alignements d'arbres ; mise en valeur, selon leur style spécifique, des tronçons d'anciens quais enherbés, non empierrés au 19^{ème} siècle. La résorption d'îles, notamment face à Cour et à St-Dyé, leur déboisement ou leur mise en pâture, resteront possibles, pour la bonne gestion des dynamiques fluviales, mais aussi pour entretenir les panoramas remarquables vers ces fronts de Loire.



Orientation II : Opportunité

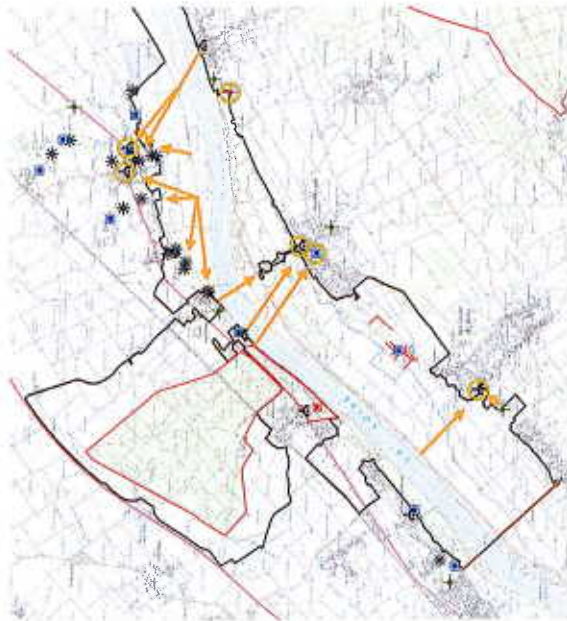
Mettre en valeur il s'agit de paysages pittoresques, plus éloignés du fleuve et marqués par un patrimoine monumental ou vernaculaire expressif de l'histoire du Val de Loire :

- les perspectives vers le front villageois de Montivault centré sur la monumentale église du 12^{ème} siècle et un vaste château des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles au sein d'un grand parc, le tout en rebord de coteau, dominant un espace de jardins familiaux ;
- les échappées visuelles vers les deux églises de Suèvres, qui indiquent l'ampleur du bourg historique (église Saint-Christophe du 9^{ème} au 15^{ème} siècle ; église St-Lubin du 11^{ème} au 16^{ème} siècle bâtie sur des vestiges gallo-romains, aussi abondants à proximité) ;
- divers patrimoines ruraux (ancien viaduc du chemin de fer, moulins à eau avec leurs ouvrages hydrauliques, vestiges de moulins à vent, bâti spécifique en zone inondables).

Ces éléments sont généralement mis en valeur. Cependant, certains sont délabrés ou partiellement détruits.

Principes de gestion

- **Conserver l'ouverture des perspectives principales vers les fronts urbains pittoresques de Suèvres et de Montivault** par la coupe ponctuelle d'arbres sur les rives de la Loire et de ses affluents, dans le val ou sur le coteau.
- **Rechercher la qualité des paysages agraires dans les champs de vision.** L'ouverture de nouvelles vues peut être envisagée (par exemple la coupe d'arbres pour élargir l'échappée visuelle vers le château de Montivault perçu à partir du qual le long du Petit Parc de Ménars). La plantation d'arbres isolés (croisements, bords de chemins, bords de fossés) peut également être envisagée pour jalonner l'espace.
- **Conserver la zone de jardins familiaux, au pied du coteau de Montivault.** Les éventuels aménagements nécessaires à son maintien devront faire l'objet d'une insertion soignée dans le paysage. Les vues où les cales de Montivault sont covisibles du front urbain pittoresque (à partir du qual de Cour-sur-Loire et du Petit Parc de Ménars) sont particulièrement sensibles. De même que le point de vue vers les 2 églises de Suèvres à partir de la levée en rive droite au niveau du chemin qui contourne l'île de St-Dyé, d'où pourrait également être mieux visible le remarquable front portuaire de St-Dyé-sur-Loire.
- **Poursuivre la conservation et la valorisation du viaduc des Noëls à Vineuil.** Les aménagements devront veiller à ne pas dénaturer la qualité de l'ouvrage.
- **Entretien et mettre en valeur lorsque cela est possible les éléments de patrimoine liés à l'histoire du site :** moulins à eau et leurs ouvrages hydrauliques, situés sur les affluents de la Loire au pied du coteau ou dans le val. Leur démolition est à éviter ; moulin à vent d'Ecuelle à Maslives (seul témoin des moulins à vent) ; maison de la Borde typique des constructions dans le val inondable (long pan dans le sens du courant, bec empierré à l'amont de la construction).
- **Rechercher la sobriété et la simplicité dans les aménagements des espaces publics** en particulier en bord de Loire.



Orientation III : Opportunité

Mettre en valeur De façon générale, le périmètre proposé au classement longe les zones bâties mais ne les intègre pas, celles-ci étant protégées au titre des abords des monuments historiques ou des SPR lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial. Toutefois, deux hameaux de petite ampleur, à l'architecture très typée en raison du faible nombre de constructions récentes, ont été intégrés dans le site. Ils sont situés dans des espaces agricoles qui jouent un rôle important de coupure verte face aux pressions urbaines qui s'exercent le long du coteau. Il s'agit de :

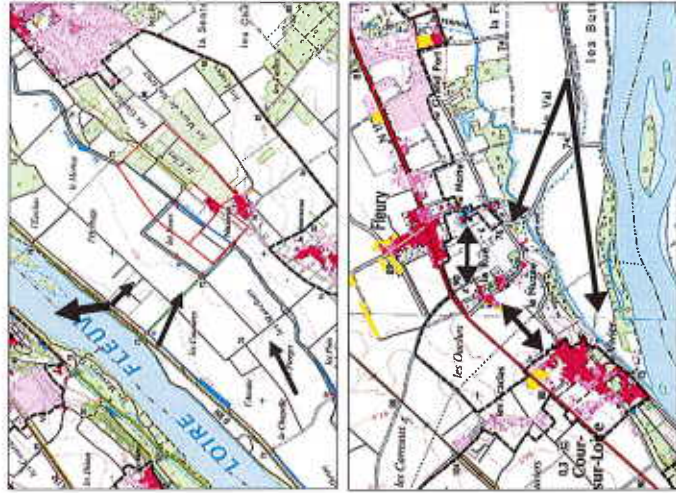
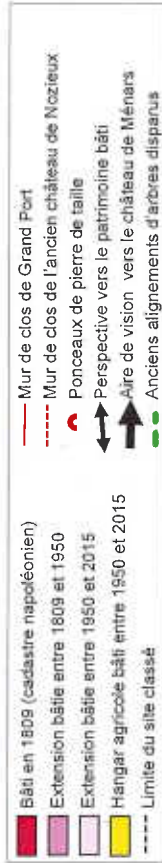
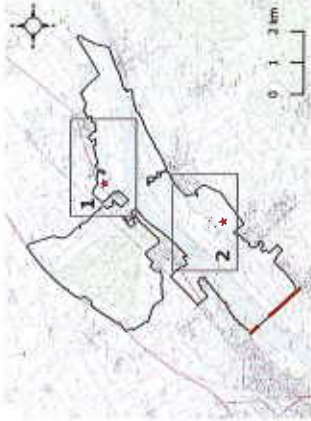
- Nozieux qui prolonge les vestiges du château de Nozieux en rive gauche, face au château de Ménars. Il s'étend dans la coupure verte située entre la conurbation de Vineuil/Saint-Claude-Diray d'une part, et Montlivault d'autre part.
- La Rue/La Nuzée à Suèvres en rive droite de la Loire, dans la coupure verte entre Cour-sur-Loire et Fleury, autre hameau désormais intégré dans les extensions urbaines récentes de Suèvres. Ce hameau comporte le château de la Rue du 13^{ème} siècle et les deux moulins à eau de la Nuzée. Il se prolonge par des prés-vergers périurbains, jusqu'au manoir de la Motte du 13^{ème} siècle et les deux moulins en contrebas.

La structuration de l'habitat ancien sous forme de hameaux qui s'égrainent dans les espaces agricoles le long du coteau fait partie de l'identité paysagère du lieu. Face aux pressions urbaines dans les alentours de Blois et de Suèvres, il est important d'en conserver des témoins de qualité.

Principes de gestion

- **Entretien et réhabiliter le bâti patrimonial dans le respect de son identité architecturale** (murs de moellons calcaires partiellement couverts d'un enduit de couleur grège au sable et à la chaux, encadrements et chaînage d'angles de pierre calcaire blanchâtre, toiture en tuile plate en terre cuite ou en ardoise, etc.) ;
- **Conservier la structuration des rues** (hauts murs de clois en moellons de calcaire partiellement enduit, fontaines et lavoirs, pavements, placettes, ruelles vers les vergers périurbains, etc.) ;
- **Encourager la mise en valeur du patrimoine rural** (les quatre moulins à eau et leurs ouvrages hydrauliques, le château de la Motte du 13^{ème} siècle et ses douves, le château de la Rue du 18^{ème} siècle et son parc, les vestiges du château de Nozieux du 18^{ème} siècle avec ses murs de clois et ses pavillons, ses bassins et ses ponceaux de pierre).
- **Soigner les abords des hameaux**, anciens lieux de productions vivrières (potager, verger, oseraie, prés, ruches, basse-cour, ...). Ces usages anciens subsistent et répondent au besoin de loisirs ruraux, même si une part des jardins vivriers a évolué en jardin d'agrément.
- **Rechercher l'intégration paysagère des résidences récentes et des hangars agricoles**, notamment par le traitement des haies proches (haies de feuillus, les haies de résineux étant à proscrire).
- **Limiter les nouvelles constructions sauf ponctuellement** pour conforter une activité agricole. Leur bonne insertion paysagère, par l'architecture et l'aménagement des abords, est alors primordiale.

1. la Rue / la Nuzée à Suèvre
2. le village et les vestiges du château de Nozieux



Le hameau de Nozieux

Il est mitoyen des vestiges du château de Nozieux, ancienne propriété de la marquise de Pompadour, au même titre que le château de Ménars. Certains de ses vestiges sont imbriqués dans le hameau (parties des murs de clois et anciens pavillons d'angles). La visibilité est forte entre ces deux éléments, ainsi qu'avec le château et le Parc de Ménars qui leur font face. Plusieurs ponceaux de pierre, bassins et étangs ponctuent les environs, ainsi que le site de l'ancienne église de Diray (lieu-dit La Chapelle).

Le hameau de la Rue / la Nuzée

Il ponctue la coupure verte entre le village très patrimonial de Cour-sur-Loire et les extensions urbaines de Suèvres. Il comporte deux moulins à eau, dont les bâtiments et les ouvrages hydrauliques sont encore bien conservés. Un ancien château de Motte dont le bâtiment date du 15^{ème} siècle est situé à proximité.

Orientation IV : Opportunité

Conserver les coupures vertes entre les bourgs et les hameaux, ainsi que leurs richesses paysagères
 D'importantes pressions urbaines s'exercent le long des coteaux nord et sud du Val de Loire, formant une conurbation jusqu'à La-Chaussée-St-Victor et Vineuil. Au niveau du périmètre proposé au classement, les nouveaux quartiers sont peu visibles depuis entre les bourgs le val vers le coteau en rive droite de la Loire, masqués par un cordon forestier en sommet de pente. Ces extensions sont en revanche bien visibles depuis le plateau en rive droite du Val, le long de la RN152.

Les extensions résidentielles le long du coteau sud de la Loire sont nettement perceptibles depuis le val, à la faveur d'une faible pente qui a permis le maintien de paysages agraires ouverts. Entre le hameau de Léry à Vineuil et celui de l'Ecuelle à Maslives, elles sont, pour l'instant encore, entrecoupées d'espaces agricoles bien entretenus.
 La structuration des zones bâties en hameaux bien distincts les uns des autres est un élément important de l'identité paysagère du Val de Loire dans ce secteur. Face aux pressions urbaines qui se poursuivent, il est important de préserver le pittoresque et l'identité des paysages bâtis sur les marges du périmètre proposé au classement.

Principes de gestion

Le périmètre classé intègre des paysages agraires de grand intérêt paysager, avec pour objectif de ne pas autoriser les nouvelles constructions sur ces espaces :

- le coteau en rive gauche, entre St-Dyé et Montlivault, formant un promontoire de vision potentiel vers le Val (des bois ont remplacé les anciennes vignes au début du 20^{ème} siècle). Il est ponctué par le petit hameau de l'Ecuelle ;
- le coteau et le rebord de plateau en rive gauche, entre Montlivault et Saint-Claude-de-Diray, formant l'arrière-plan des vestiges du château de Nozieux bien perceptible depuis le Petit Parc de Ménars, et à partir desquels s'ouvrent de belles perspectives vers le château de Ménars en rive droite ;
- le coteau en rive gauche, entre Saint-Claude-de-Diray et Léry à Vineuil, où l'urbanisation récente laisse encore la place à des labours, des prés et des vignes, à partir desquels s'ouvrent de belles perspectives vers l'église de St-Claude (17^{ème} siècle), vers des fermes à l'architecture typée, et vers le château de Ménars ;
- l'ensemble des coteaux en rive droite de part et d'autres des centres historiques des bourgs et hameaux de St-Denis jusqu'à Fleury à Suèvres, très pentus et formant des promontoires de vision potentiels vers le Val (des bois ont remplacé les anciennes vignes au début du 20^{ème} siècle) ;
- le plateau le long de la RN152 en rive droite, entre les Mées et Ménars, où les marges nord des Mées offrent un des derniers paysages bâti pittoresque le long de la route nationale, évoquant la grande qualité paysagère des bords de Loire. Une vue lointaine vers l'église de St-Dyé est observable à partir de cet espace.
- le rebord de plateau en rive droite, entre Cour-sur-Loire et le hameau de Fleury à Suèvres, qui comportent des éléments patrimoniaux de grand intérêt (hameaux pittoresques de La Rue et de la Nuzée, château de la Motte du 13^{ème} siècle, vues vers les fronts villageois pittoresques de la Rue et de Cour-sur-Loire).

En rive droite, le maintien d'un cordon forestier en rebord de plateau apparaît nécessaire.

Orientation V : Opportunité

Mettre en valeur les levées, les ports et la navigation traditionnelle sur la Loire
 Les levées et les ouvrages de navigation font partie des patrimoines paysagers majeurs des bords de Loire. Dans le val en amont de Blois, aux abords du château de Ménars, plusieurs étapes de constructions des levées peuvent être identifiées :

- La levée en rive gauche de la Loire est datée entre 1461 (avènement de Louis XI) et 1707 selon Roger Dion.
- La levée en rive droite de la Loire, de St-Denis à Cour, pourrait avoir été édifée aux 16^{ème} ou 17^{ème} siècles, selon les observations effectuées sur le château de St-Denis, dont les meurtrières d'un ancien fortin montrent qu'une vue sur la Loire était possible à cette époque, alors que la levée a masqué cette vue par la suite.
- Au niveau du parc de Ménars, elle a probablement été remaniée au 18^{ème} siècle, donnant lieu à un quai empierré visible sur une gravure de l'époque (la mention « levée » apparaît pour cet aménagement sur le Cadastre Napoléonien).
- La levée coupant le val entre le bourg de Montlivault et la Loire a été édifée en 1770, selon une annotation sur une carte ancienne du 18^{ème} siècle conservée aux Archives Départementales.
- La levée de Suèvres est la plus récente, puisqu'elle apparaît sur les minutes de la carte d'Etat Major et non sur la carte de Cassini (soit entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle).

Les paysages agraires environnants sont encore marqués par d'anciens bras de la Loire, dont l'un était navigable. Les levées et turcies constituent tout à la fois de remarquables promontoires de vision et des patrimoines de grand intérêt pour comprendre l'histoire du Val de Loire. S'y ajoutent des patrimoines aménagés pour la navigation, des quais et des cales, empierrés pour la plupart au 19^{ème} siècle lors de l'apogée de la navigation sur la Loire. La trace d'un dût face au château de Ménars est visible sur une photo aérienne récente.

Trois bacs étaient en fonctionnement au 19^{ème} siècle : entre Ménars et St-Claude, entre Cour-sur-Loire et Montlivault, entre St-Dyé et Suèvres. Plusieurs trajets étaient utilisés selon les hautes ou basses eaux, selon le déplacement des îles et des bancs de sable. Ces patrimoines prennent une importance particulière à notre époque de redéploiement de la navigation traditionnelle sur la Loire.

Principes de gestion

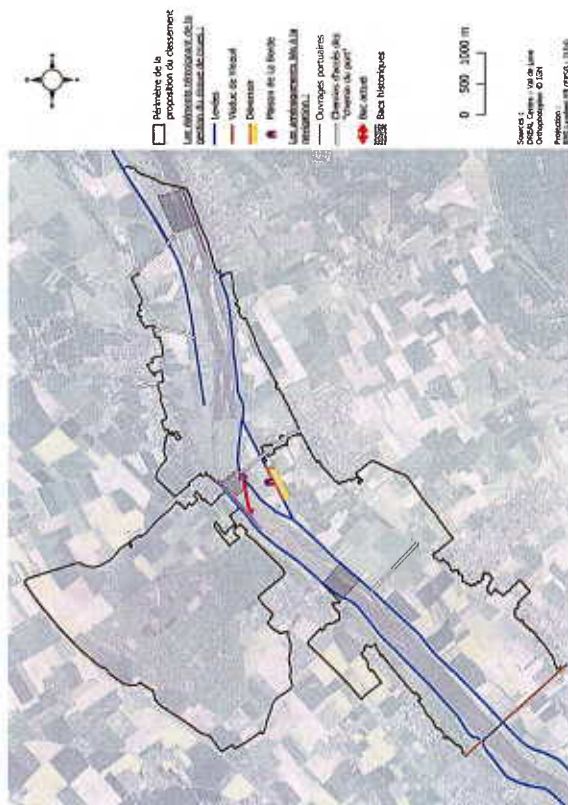
- **Améliorer la connaissance sur les levées et les ouvrages de navigation**
- **Entretien et réhabiliter si nécessaires ces ouvrages sans les dénaturer** (cales pavées et perrés, nez de quai à la pente spécifique adaptée au type de bateau, parapet, fontaines, échelles de crues, escaliers, bornes d'amarrage, le tout en pierre de taille, alignements d'arbres, ...).
- **Intégrer les possibles aménagements nécessaires à la restitution des bacs ou au développement de la navigation traditionnelle** dans l'identité des ouvrages portuaires des bords de Loire. Une ligne esthétique cohérente sur l'ensemble du site est à rechercher dans les aménagements d'accueil des touristes (signalisation, informations, mobilier ...)

des anciennes osérais.

Inversement, certaines forêts ont été coupées au bénéfice de l'extension des terres agricoles sur les meilleures terres (ex : une partie de la forêt de l'ancien parc de Nozieux, la Garenne de Montfivault).

Principes de gestion

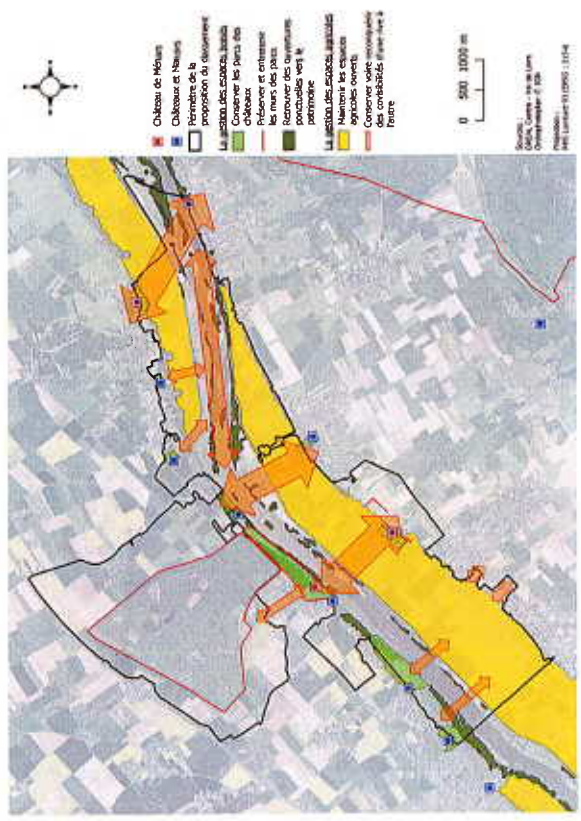
- **Maintenir l'usage forestier du Grand Parc de Ménars et conserver et entretenir son long mur de clos** selon son identité et ses spécificités (hauteur d'environ 3 mètres, moellons de calcaire avec enduit partiel au sable couleur grège, variations de hauteur et traces d'anciennes portes, petit pavillon, ...), le restituer lorsqu'il est dégradé (éboulé ou en béton).
- **Conserver les forêts situées dans les parcs des châteaux** (château de St-Denis et de Cour-sur-Loire) et les éléments forestiers relictuels du Parc boisé du château de Nozieux et de la Garenne du Château de Montfivault.
- **Combiner les usages de production de bois, avec les besoins pour la chasse et le respect du patrimoine paysager**, dans les parcs forestiers selon un aménagement forestier qui peut faire l'objet d'une autorisation globale dans le cadre de la procédure de classement. Certains principes sont à privilégier :
 - des forêts irrégulières de feuillus, notamment sur les marges extérieures, très visibles ;
 - une exploitation par bouquets et la régénération naturelle ;
 - conserver les arbres remarquables par leur taille, leur essence ou leur histoire
- **Conserver ou restituer les anciennes allées qui structuraient ces parcs. Encourager la coupe des accrus forestiers dans les perspectives majeures vers des éléments pittoresques du paysage** (sur les berges de la Loire et de ses affluents, sur les îles, dans le val ou sur le coteau) ainsi qu'aux abords du mur du parc de Ménars. Un équilibre judicieux est à trouver entre les enjeux paysagers, fluviaux et écologiques des milieux arborés. Les modalités d'entretien des espaces déboisés sont à définir avant la coupe, afin d'éviter le redéploiement d'une friche arborescente.
- **Préserver et gérer durablement les alignements d'arbres**, anticiper leur renouvellement lorsque c'est nécessaire.



Denis et de la Borde (sources, bassins, canaux) ; liés à d'anciens ports et chenal navigable dans le val de Sèvres aux abords de l'île de St-Dyé ; et en rive gauche, les traces de l'ancien domaine de Nozieux (bassins, ponceaux, murs de clois) et l'ancienne église de Diray au lieu-dit la Chapelle, probablement emportée par les flots d'où le transfert du lieu de culte à la chapelle Notre Dame de Morest sur le coteau (déplacement qui témoigne des ravages des crues). Cette histoire des paysages agricoles mérite d'être mise en valeur.

Principes de gestion

- **Entretien des paysages agricoles ouverts et diversifiés existants** (labours, maraichage dont igname si possible, prés, pâturages, vignes) dans le val, sur les coteaux et sur le rebord de plateau. Les travaux et aménagements nécessaires à la gestion agricole restent possibles avec une insertion paysagère soignée (ex : station de pompage qui pourrait être masquée par un accompagnement végétal ou être insérée dans un abri sobre et intégré ; tunnels ou serres dont les formes et emplacement sont à soigner ; nouveaux chemins où l'usage de l'asphalte est à éviter).
- **La destruction des canaux et des cours d'eau est à éviter**, ceux-ci étant expressifs de l'histoire du val. Les ripisylves présentes structurent et diversifient les paysages. Elles peuvent être coupées ponctuellement pour des motifs paysagers, piscicoles et biologique, ou pour des questions de sécurité face aux crues.
- **Reconquérir des terres agricoles aux paysages ouverts dans les perspectives sensibles vers des éléments pittoresques du paysage**, en adaptant le dispositif à chaque situation, selon que la reconquête s'effectue sur les îles de la Loire ou sur ses berges, dans le val inondable, sur le coteau ou sur le rebord de plateau.
- **Maintenir les couronnes vertes villageoises** (jardin, potager, pré, verger, jardins familiaux sous le front villageois de Montivault, ruches ...), en veillant à maintenir la vue vers les fronts pittoresques et à utiliser des filtres végétaux pour améliorer l'intégration des constructions récentes. Les équipements complémentaires éventuellement nécessaires à la pérennité de ces paysages sont à bien insérer dans le paysage.
- **Conserver et mettre en valeur la trace de l'ancien château de Nozieux** (anciens bassins et ponceaux encore présents notamment).



Orientation VIII : Opportunité

Prendre en compte le paysage et le patrimoine et le paysage dans les activités de découverte touristique du site

Les remarquables paysages du Val de Loire sont très attrayants pour le tourisme. De multiples activités s'y sont développées :

- la Loire à Vélo, sur ou au pied des levées en bords de Loire, qui a donné lieu à d'importants aménagements de voies et à une promotion de grande ampleur ;
- des traversées de la Loire via des bacs (entre Montlivault et Cour-sur-Loire depuis 2016 et entre Rilly et Veuves)
- divers parcours de randonnées complémentaires, balisés par les communes ;
- des activités équestres (centre équestre de Montlivault), dont l'aspect peut encore être amélioré ;
- des activités nautiques au port de St-Dyé (navigation traditionnelle, base de canoë kayak), très discrètes dans le paysage et valorisantes en ce qui concerne la navigation traditionnelle ;
- de multiples équipements d'accueil ;
- un office de tourisme à Suèvres et une Maison de la Loire à Saint-Dyé ;

le tout se cumulant avec les nombreux équipements de Blois, à proximité.

Ces activités tirent directement parti de la qualité des paysages et du patrimoine, du pittoresque des lieux. En retour, il est souhaitable que le développement d'activités touristiques s'insère harmonieusement dans le milieu environnant, qu'il stimule sa mise en valeur sans le détériorer.

Principes de gestion

Différents besoins accompagneront le développement touristique, par rapport auxquels, quelques recommandations peuvent être formulées :

- **Éviter le stationnement des voitures en front de Loire**, de façon à préserver le caractère naturel et patrimonial des lieux. Dans le cas où le stationnement ne serait possible qu'en bord de Loire, il est important de ne pas asphaltier les aires, afin qu'elles ne soient pas perceptibles dans le paysage lorsqu'elles ne sont pas occupées (enherbement sur concassé par exemple, ou pavement traditionnel).
- **Soigner l'aménagement des aires de vision** ; notamment l'aire de vision vers la Loire à Saint-Claude-de-Diray, face aux châteaux de Ménars et de Nozieux.
- **Choisir un mobilier valorisant et adapté au lieu** : le mobilier permettant le repos ou le pique nique en bord de Loire (bancs, tables, abris, ...) s'inscrira dans une ligne esthétique tout à la fois cohérente, valorisante et adaptée au lieu
- **Insérer les aménagements nécessaires aux nouveaux itinéraires de découverte** dans le milieu naturel, agraire ou historique environnant.
- **Rechercher la sobriété et la simplicité des espaces publics** en particulier en bord de Loire. Éviter le sur-aménagement.